

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2016-2017 //////////////////////////////////////

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2016-2017 //////////////////////////////////////

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, est maintenant accessible : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-79312-0 (imprimé)

ISBN 978-2-550-79313-7 (PDF)

ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

© **Gouvernement du Québec, 2017**

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 contenant 100 % de fibres postconsommation.



100 %



LETTRE DU MINISTRE

////////////////////////////////////

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document rend compte des résultats obtenus en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport sont le reflet des efforts consentis par le Ministère et son personnel, non seulement pour contribuer à relever les défis du secteur bioalimentaire dans chacune de nos régions, mais également pour favoriser la prospérité du Québec tant sur le plan économique que sur le plan social.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



Laurent Lessard
Québec, septembre 2017

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

////////////////////////////////////

Monsieur Laurent Lessard

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier 2016-2017, préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01).

Ce rapport permet notamment d'apprécier les actions que le Ministère a entreprises afin d'utiliser les ressources allouées de façon optimale. De plus, il présente les résultats atteints par celui-ci relativement aux objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020. Il fait également état du respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je tiens tout particulièrement à remercier les membres du personnel du Ministère pour les efforts déployés au cours de la dernière année. Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable demeure notre objectif le plus déterminant.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,



Marc Dion
Québec, septembre 2017

DÉCLARATION DU COMITÉ DE DIRECTION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications présentés dans ce rapport et lui a remis un compte rendu favorable à cet égard.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

– **Marc Dion**
Sous-ministre

– **Geneviève Masse**
Secrétaire générale
et directrice de la coordination ministérielle

– **Louise Leblanc**
Sous-ministre adjointe par intérim
à la transformation alimentaire et aux marchés

Sous-ministre adjointe par intérim
à la formation bioalimentaire

– **Hélène Doddridge**
Sous-ministre adjointe au développement régional
et au développement durable

– **Bernard Verret**
Sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires

– **Christine Barthe**
Sous-ministre adjointe à la santé animale
et à l'inspection des aliments

– **Louis Gagnon**
Directeur général des services à la gestion

– **Abdoul Aziz Niang**
Sous-ministre adjoint aux pêches
et à l'aquaculture commerciales

Québec, septembre 2017

////////////////////////////////////

Julie Parent
Québec, août 2017

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	11
Présentation du ministère	13
Contexte	14
> La mission	14
> La vision	14
> Les valeurs	14
> La clientèle	14
> Les champs d'activité	15
> L'organisation administrative	16
L'année en bref	19
Faits saillants	20
Résultats 2016-2017 Plan stratégique 2015-2018	25
Premier enjeu : Un secteur bioalimentaire dynamique	29
Deuxième enjeu : Une organisation accessible et performante	47
Résultats 2016-2017 Plan d'action de développement durable 2015-2020	53
Description des résultats 2015-2016	55
Liens entre les actions du Plan d'action de développement durable 2015-2020 et les objectifs ou les résultats visés par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020	76
Déclaration de services aux citoyens	79
Utilisation des ressources et exigences législatives et gouvernementales	83
Utilisation des ressources	85
> Ressources financières	85
> Ressources humaines	87
> Ressources informationnelles	90
Exigences législatives et gouvernementales	92
ANNEXES	103
Lois administrées	104
Pour nous joindre	105
Organigramme	106

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (que nous désignerons désormais, dans ce document, par l'acronyme « MAPAQ » ou la forme abrégée « le Ministère ») couvre l'exercice qui s'est déroulé du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01). Il présente un portrait des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2016-2017 et donne aux parlementaires ainsi qu'aux Québécoises et aux Québécois des renseignements concernant la performance du MAPAQ et l'atteinte de ses objectifs.

Ce rapport annuel de gestion se divise en six sections :

- la présentation du Ministère;
- « L'année en bref », qui constitue un survol des faits saillants de la dernière année;
- les résultats de l'année 2016-2017 relativement aux enjeux définis dans le Plan stratégique 2015-2018;
- les résultats 2016-2017 quant au Plan d'action de développement durable (PADD) 2015 2020;
- l'état des travaux ministériels liés à la révision de la Déclaration de services aux citoyens;
- la description de l'utilisation des ressources du Ministère (ressources financières, humaines et informationnelles) de même que des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Ce document comprend par ailleurs, en annexe, la liste des lois dont l'administration est confiée, en tout ou en partie, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les coordonnées du Ministère ainsi que l'organigramme en vigueur au 31 mars 2017.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE



CONTEXTE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur englobe les activités de production agricole, de pêches et d'aquaculture commerciales, de transformation et de distribution des aliments, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). Le Ministère exerce une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. De plus, il est impliqué dans la formation collégiale spécialisée en agriculture et en agroalimentaire.

Pour ce faire, le MAPAQ peut compter sur le savoir-faire et la connaissance de plus de 1 500 employés issus de disciplines variées. Une proportion importante de son effectif travaille en région. Ainsi, plus de 55 % de son personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

La mission

La mission du Ministère est définie dans les termes suivants : « Favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable. »

La vision

Pour appuyer sa mission, le Ministère s'est donné comme vision d'être « une organisation reconnue pour son expertise, en appui aux entrepreneurs et à l'écoute des attentes des consommateurs et des citoyens ».

Les valeurs

Le Ministère privilégie des valeurs organisationnelles de collaboration, de transparence, de professionnalisme et d'équité.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- consommateurs;
- producteurs agricoles;
- pêcheurs commerciaux et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation;
- manipulateurs d'aliments et restaurateurs;
- fournisseurs de services à la production;
- étudiants du domaine bioalimentaire;
- instances locales et régionales impliquées dans le développement bioalimentaire, dont les municipalités.

Les champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce ses interventions par du soutien professionnel, de l'appui financier ou de l'encadrement législatif et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaa.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.qc.ca).

Les principales interventions du Ministère sont les suivantes :

Le soutien professionnel

- Services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, des pêches, de l'aquaculture et de la transformation alimentaire;
- accompagnement de la relève;
- appui aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire;
- transfert technologique et aide à l'innovation;
- formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- soutien au développement des marchés intérieurs et extérieurs;
- accompagnement visant à favoriser le développement sectoriel;
- promotion de la sécurité des aliments et du bien-être animal, et veille en matière de santé publique et animale;
- veille économique et commerciale;
- relations fédérales-provinciales et politiques commerciales.

L'appui financier

- Aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de pêche et de transformation alimentaire;
- appui au financement des entreprises de pêche commerciale;
- aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité;
- aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement;
- appui à la recherche et à l'innovation;
- aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional;
- appui à la production biologique;
- appui au développement des marchés;
- soutien à la commercialisation et à la promotion des produits québécois;
- aide à l'amélioration de la santé animale;
- soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments;
- application du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)¹;
- orientation des outils de gestion des risques (assurances et financement) et de soutien à la relève agricole administrés par La Financière agricole du Québec.

¹ Le 3 février 2017, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé que le gouvernement du Québec mettait un terme à la réforme du PCTFA annoncée le 17 mars 2016 et devant s'appliquer au 1^{er} janvier 2017.

L'encadrement législatif et réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires;
- gestion de la délivrance des permis accordés aux établissements alimentaires et aquacoles ainsi qu'aux propriétaires ou aux gardiens de quinze chats ou chiens ou plus;
- instauration de mesures pour assurer la santé et le bien-être des animaux, et protection phytosanitaire des cultures;
- mise en œuvre de moyens pour permettre la traçabilité des animaux et des aliments;
- gestion de la délivrance des permis de transformation de produits marins et notion d'intérêt public;
- enregistrement des entreprises agricoles;
- responsabilité de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche de même que de la Loi sur les producteurs agricoles, dont les attributions relèvent principalement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- responsabilité de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, dont plusieurs attributions sont principalement dévolues à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- responsabilité de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, dont les attributions relèvent principalement du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.

L'organisation administrative

Pour remplir les différents volets de sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- Sous-ministériat à la formation bioalimentaire;
- Sous-ministériat au développement régional et au développement durable;
- Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments;
- Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés;
- Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires;
- Direction générale des services à la gestion;
- Secrétariat général et Direction de la coordination ministérielle.

Pour plus d'information, on peut consulter l'organigramme du Ministère, qui se trouve en annexe.

L'ANNÉE EN BREF



FAITS SAILLANTS

Démarche préparatoire au Sommet sur l'alimentation

Le 6 septembre 2016, le MAPAQ lançait la démarche préparatoire au Sommet sur l'alimentation, un vaste chantier de consultation précédant l'élaboration de la future politique bioalimentaire. Pour une première fois dans une démarche de ce type, des représentants des consommateurs sont venus rejoindre les représentants de l'industrie bioalimentaire au cœur des discussions.

En 2016-2017, deux rencontres préparatoires ont été tenues, soit celle portant sur les attentes des consommateurs ainsi que celle ayant trait au développement de l'industrie alimentaire québécoise sur les marchés d'ici et d'ailleurs.

De plus, des citoyennes et des citoyens de partout au Québec ont pu prendre part aux discussions grâce à une plateforme Web destinée à recueillir leur opinion. Le site www.mapaq.gouv.qc.ca/sommetalimqc a obtenu un grand succès avec plus de 38 000 visiteurs uniques en 2016.

Nouvelle déclaration de valeurs ministérielle

En 2016, un exercice participatif a été tenu à l'échelle du Ministère pour définir sa déclaration de valeurs. Sous forme d'ateliers et de groupes de discussion, la démarche a permis à tous les employés le désirant de prendre part aux travaux. L'invitation a suscité l'intérêt d'une centaine de personnes de tous les corps d'emploi et de tous les secteurs. Au terme de cet exercice, il a été convenu que la collaboration, la transparence, le professionnalisme et l'équité sont désormais les valeurs du MAPAQ.

Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine

Le 4 juillet 2016, le MAPAQ annonçait le lancement de la Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine (2016-2019) afin de favoriser le développement de l'agriculture urbaine en réponse à l'intérêt grandissant des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'industrie pour cette pratique.

Le 21 novembre 2016, le MAPAQ annonçait l'ajout d'un troisième volet au Programme Proximité pour appuyer des initiatives collectives visant la sensibilisation et l'éducation des consommateurs-citoyens d'aujourd'hui et de demain sur les différents aspects du système alimentaire de proximité (ex. : pratiques de production, conservation, transformation des aliments). À la suite d'un appel de projets, le Ministère a accepté 20 projets liés à l'agriculture urbaine par l'entremise de ce programme. De ce nombre, 8 projets ont reçu une aide financière pour cette même période. Cette aide totalise 71 686 \$.

Une campagne de promotion de l'agriculture urbaine s'est tenue du 1^{er} au 24 août 2016. Dans le cadre de l'événement « Je suis fier de mon jardin urbain! », 80 photos de jardins urbains ont été acheminées par courriel ou encore diffusées sur Twitter ou Instagram. De plus, la publicité de la campagne a été vue près de trois millions de fois sur Facebook, Twitter et Audience Network.

Mise en valeur de la gestion de l'offre

Toutes les productions sous gestion de l'offre ont connu une croissance continue, particulièrement celle du secteur laitier, qui affiche une forte augmentation comme en témoignent les nouveaux quotas attribués aux producteurs en 2016. Les entreprises sous gestion de l'offre contribuent au maintien de l'activité et de la vitalité économiques des régions du Québec, surtout de celles dites périphériques.

Cette année a également été marquée par la révision et la signature, par les intervenants du Québec, de l'Entente opérationnelle de l'Accord fédéral-provincial de 2001 sur le poulet. Avec cette entente et les moyens mis en place pour tenir compte des avantages compétitifs des provinces, le secteur du poulet montre la capacité d'adaptation possible de la gestion de l'offre, qui, rappelons-le, assure un équilibre entre les maillons des filières en amenant une stabilité de la production et des revenus pour les producteurs de même qu'un approvisionnement suffisant en produits de qualité pour les transformateurs et les consommateurs.

De plus, le 22 juillet 2016, à l'occasion de la conférence annuelle des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture, l'ensemble des ministres ont appuyé la Déclaration de Calgary, par laquelle la gestion de l'offre est reconnue comme un outil de gestion des risques pour ces entreprises agricoles, et renouvelé leur engagement à en maintenir l'intégrité.

Entente de partenariat 2016-2019 entre le MAPAQ et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR)

En 2016-2017, le MAPAQ a renouvelé un partenariat de longue date avec l'UQAR. La nouvelle entente favorise la réalisation conjointe de projets par des chercheurs de l'UQAR et des scientifiques du Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec (Merinov). À ce jour, neuf projets ont obtenu l'aide financière du Ministère en vertu de cette nouvelle entente. Ceux-ci concernent notamment la réduction des prises accessoires dans la pêche au flétan du Groenland, les effets des changements climatiques sur la crevette, le développement d'un dispositif de récolte mécanique des algues de culture et la stabilisation des coproduits de crustacés et de mollusques pour une utilisation agricole. Il est à noter que ces projets sont mis en œuvre avec le concours de différents partenaires, à savoir Pêches et Océans Canada, trois associations de pêcheurs, une agence autochtone de gestion halieutique et huit entreprises.

Soutien à la relève agricole

Le dossier de la relève agricole occupe une grande place parmi les préoccupations du Ministère et il lui importe de mieux comprendre sa réalité afin d'orienter ses mesures et ses programmes s'adressant à la clientèle agricole.

À l'été 2016, le Ministère a mené la troisième édition du Recensement de la relève agricole. Cette opération d'envergure permet d'appuyer les actions du MAPAQ à l'égard de la relève agricole sur une source d'information la plus à jour possible et bien en phase avec la réalité des jeunes agriculteurs.

En novembre 2016, le gouvernement du Québec a annoncé la création de la plateforme Web L'Arterre, servant à mettre en relation des jeunes de la relève avec des producteurs agricoles qui souhaitent céder leur entreprise ou des propriétaires qui désirent louer ou vendre leur terre agricole. Cette plateforme a pour objectif de favoriser l'accès aux terres pour la relève ainsi que l'occupation dynamique de nos régions. L'aide gouvernementale de 300 000 \$ provient, à parts égales, du MAPAQ, en vertu de l'entente Canada-Québec *Cultivons l'avenir 2*, et du Secrétariat à la jeunesse, par l'entremise de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021.

Reconduction de l'appui à des centres de recherche et d'expertise pour 3 ans

Le Ministère reconnaît la contribution de la recherche et de l'innovation à l'accroissement de la compétitivité des entreprises bioalimentaires. Il a conclu des ententes de financement sur 3 ans avec 10 centres de recherche appliquée et centres d'expertise, pour une aide totale accordée de 49,2 millions de dollars. Des attentes sont, par ailleurs, signifiées annuellement à ces centres pour que leurs actions soient orientées en fonction des priorités du Ministère et des besoins des secteurs. Un processus de reddition de comptes rigoureux permet d'effectuer un suivi des indicateurs. Les ententes, sur un horizon de 3 ans, assurent une stabilité financière aux centres, qui peuvent ainsi mieux planifier leurs activités. Ces ententes pluriannuelles facilitent les partenariats avec l'industrie pour la réalisation de projets structurants.

Record du nombre d'inscriptions aux formations collégiales régulières à l'Institut de technologie agroalimentaire

Au cours de 2016-2017, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) a accueilli près de 1 000 étudiants dans les formations collégiales régulières offertes dans ses deux campus, ce qui constitue un nombre record d'inscriptions depuis plus de 10 ans. Cette hausse est une excellente nouvelle pour l'industrie agroalimentaire, qui pourra ainsi bénéficier d'une relève qualifiée dans les secteurs agricole, horticole, agroenvironnemental, équin et alimentaire.

Afin de répondre à la demande grandissante des consommateurs pour les produits biologiques et aux besoins des étudiants, qui manifestent un intérêt de plus en plus marqué pour ce mode de production, l'ITA a bonifié son offre de formation technique en proposant trois nouveaux profils axés sur les productions animales et végétales biologiques.

Mise en place du Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres

Le Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres a été annoncé le 21 juin 2016. Ce nouveau programme est offert aux entreprises agricoles des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec de même que de celles du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, et ce, tant pour les travaux de drainage que ceux de chaulage. Il prévoit une enveloppe de 9 millions de dollars répartie sur 3 ans.

Au cours de sa première année de mise en œuvre, le programme a permis de soutenir près de 600 entreprises agricoles pour une aide financière d'un peu plus de 1,8 million de dollars. Les améliorations apportées sur quelque 12 000 hectares grâce au programme contribueront notamment à l'augmentation de la productivité, à la diversification des cultures, à l'accroissement de la rentabilité dans les entreprises et à l'occupation dynamique du territoire.

Répertoire de l'offre bioalimentaire québécoise

Le MAPAQ développe actuellement un répertoire de l'offre bioalimentaire québécoise. Ce répertoire favorisera la mise en valeur de celle-ci sur les différents marchés en permettant aux consommateurs et aux acheteurs des divers réseaux du détail, de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions au Québec comme à l'étranger d'avoir accès, en un seul endroit, à une information pertinente et complète sur les produits bioalimentaires du Québec.

Ce projet est une action prioritaire de la Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020 et de la Stratégie de positionnement des aliments du Québec sur le marché institutionnel (SPAQMI). Une première version prototype a été présentée aux différents acteurs de l'industrie bioalimentaire québécoise en marge de la deuxième rencontre préparatoire au Sommet sur l'alimentation.

Mise en place du Consortium de recherche précompétitive en transformation alimentaire

Le Consortium de recherche précompétitive en transformation alimentaire de l'Université McGill a été mis sur pied avec l'objectif d'augmenter le taux d'adoption des technologies de pointe.

Les travaux de ce consortium viseront à renforcer la capacité concurrentielle des entreprises en intensifiant leurs efforts de recherche, de développement et d'innovation technologique. Ce consortium aura aussi pour objectifs d'amorcer et d'amplifier des partenariats entre les entreprises et les milieux de la recherche ainsi que de faciliter le recrutement de personnes qualifiées par les entreprises, par l'entremise du financement de projets de recherche employant des étudiants.

RÉSULTATS 2016-2017

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018



Le Plan stratégique 2015-2018 présente les engagements du Ministère à l'égard des citoyennes et des citoyens du Québec, et guidera ses actions jusqu'en 2018.

Ce plan stratégique a pour objectif de favoriser le développement durable du secteur bioalimentaire québécois et d'appuyer les grandes priorités gouvernementales. Il s'articule autour de deux enjeux et de trois orientations majeures.

Premier enjeu : Un secteur bioalimentaire dynamique

- **Orientation 1** : Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire
- **Orientation 2** : Soutenir un développement bioalimentaire responsable

Deuxième enjeu : Une organisation accessible et performante

- **Orientation 3** : Renforcer la gouvernance organisationnelle

Le Plan stratégique est un outil de mobilisation pour tout le personnel du Ministère. Il contribue à mieux canaliser les efforts déployés en vue de relever les défis actuels et futurs du MAPAQ, du gouvernement du Québec et du secteur bioalimentaire québécois.

Cette section présente les résultats atteints pour l'exercice financier 2016-2017 par rapport aux cibles établies pour la période 2015-2018 ainsi qu'aux cibles intermédiaires de l'an 2 du Plan stratégique.

NOTE AU LECTEUR

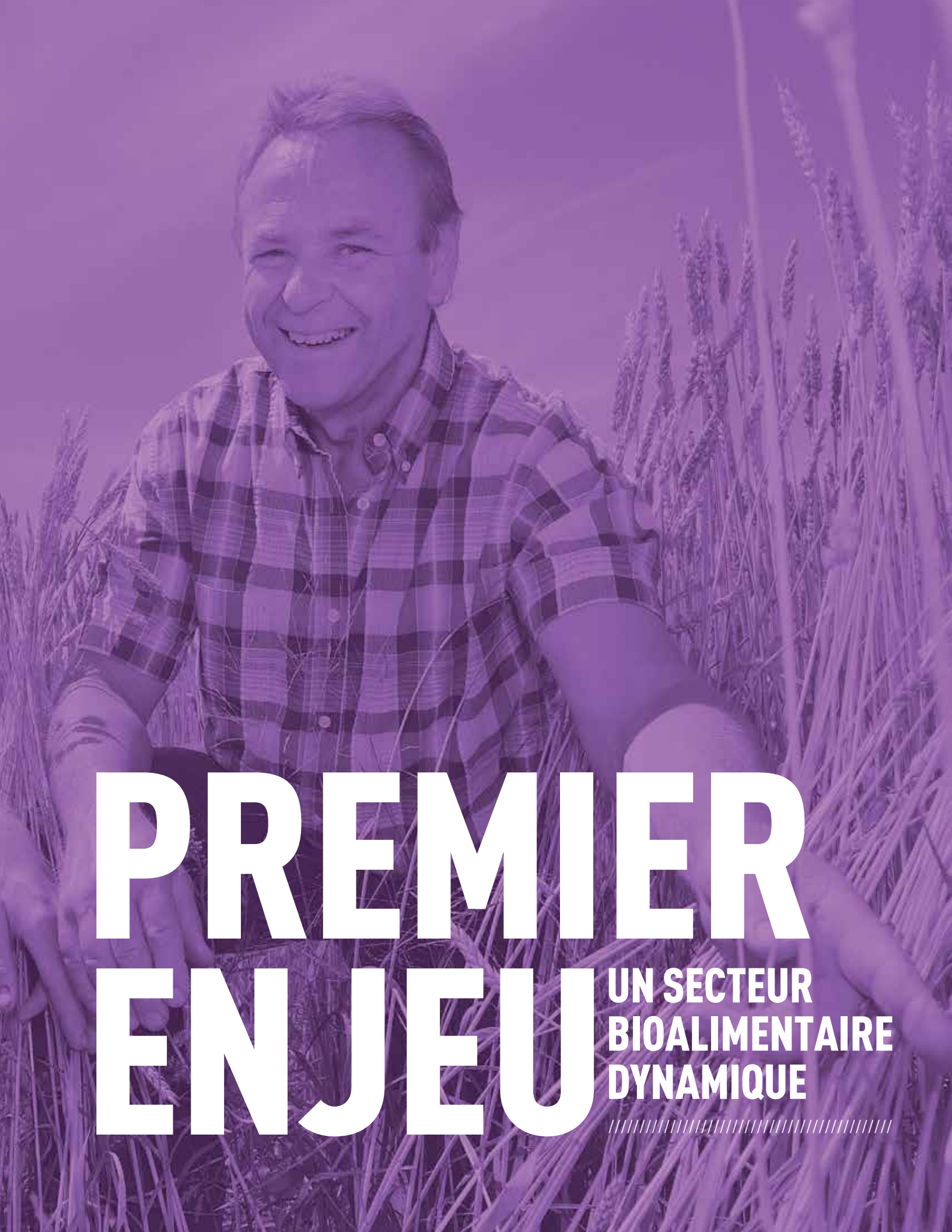
Le Ministère a revu 12 des 26 cibles du Plan stratégique pour les 3 motifs suivants :

1. Assurer une meilleure exactitude des données;
2. Rehausser l'engagement du Ministère lorsque le résultat de l'année 2015-2016 dépassait la cible finale initialement prévue pour le 31 mars 2018;
3. Améliorer la précision du libellé.

Les cibles révisées sont désignées par un astérisque (*) dans le présent rapport.

A man with a beard and short hair is smiling and looking towards the camera. He is wearing a light-colored t-shirt and is surrounded by tall, dry grass. The entire image has a purple overlay. A white rectangular box is positioned on the left side of the image, containing the text 'DESCRIPTION DES RÉSULTATS' in purple, bold, uppercase letters. The text is underlined with a purple line.

DESCRIPTION DES RÉSULTATS



PREMIER ENJEU

**UN SECTEUR
BIOALIMENTAIRE
DYNAMIQUE**

////////////////////

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

////////////////////////////////////

L'élément déterminant de l'action du Ministère vise à mieux contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire québécois et à sa croissance durable. Outre la promotion des intérêts de ce secteur dans le cadre des négociations commerciales, dont la défense de la gestion de l'offre ainsi que l'orientation des travaux vers l'actualisation des outils de gestion des risques agricoles, le Ministère a choisi de déployer son intervention autour de trois axes prioritaires ciblant les entreprises, la relève et les potentiels régionaux.

AXE 1.1 COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER ET APPUYER LES ENTREPRISES ET LES FILIÈRES SECTORIELLES DU BIOALIMENTAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LEUR COMPÉTITIVITÉ ET DE LEUR PRODUCTIVITÉ

Contexte

L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires du Québec contribue à la compétitivité et à la productivité de leurs entreprises et en réduit les risques financiers. La diversité des services et le recours à l'approche multidisciplinaire ont servi à l'amélioration de l'offre de services-conseils au cours des dernières années. Ainsi, les programmes d'aide du MAPAQ privilégient un accompagnement préalable sous forme de service-conseil pour qu'une entreprise puisse bénéficier d'une aide financière dans la réalisation de son plan d'action.

Les entreprises de transformation alimentaire québécoises évoluent dans un marché de plus en plus ouvert qui exige qu'elles soient toujours plus compétitives pour maintenir leur place et conquérir les marchés d'ici et d'ailleurs. Pour profiter des occasions d'affaires et croître, ces entreprises doivent adopter une vision stratégique et de meilleures pratiques d'affaires, ce qui leur permet d'améliorer leur accès aux marchés en croissance et de garantir la qualité de leurs produits. Par un accompagnement et un soutien financier, le MAPAQ aide les transformateurs alimentaires à mieux s'outiller pour pouvoir saisir ces occasions d'affaires, implanter un système qualité, obtenir une certification et investir dans le développement de leur entreprise suivant un plan d'affaires précis.

Par ailleurs, un des défis visant à favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire consiste à réunir les conditions permettant un développement stratégique à travers l'ensemble des maillons d'une même filière, de la terre ou de la mer à la table du consommateur en passant par la transformation et la distribution. Le Ministère appuie la définition d'une vision stratégique du développement d'une filière par l'établissement de diagnostics sectoriels. Certains de ces diagnostics sont des monographies qui appuieront les évaluations quinquennales des plans conjoints prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux de rayonnement des services-conseils agricoles et agroalimentaires	Passer de 32 % à 42 % des entreprises agricoles ayant recours aux services-conseils au 31 mars 2018	34 %	43,9 %

Depuis le 1^{er} avril 2015, 12 297 entreprises agricoles ont bénéficié du Programme services-conseils, ce qui représente un taux de rayonnement de 43,9 % des entreprises enregistrées au MAPAQ et une aide financière totalisant 31,5 millions de dollars en date du 31 mars 2017.

La cible de 42 %, fixée pour le 31 mars 2018, a donc été atteinte cette année.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT ANNUEL 2016-2017
Proportion des entreprises de transformation alimentaire appuyées dans leurs projets de développement stratégique	11 % des entreprises visées appuyées chaque année au cours de la période 2015-2018	Non disponible	11,4 %

Pour la période 2016-2017, 209 entreprises de transformation alimentaire, soit 11,4 % des 1 840 entreprises de ce type au Québec, ont reçu l'appui du Ministère pour des projets de développement stratégique :

- 62 entreprises ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du programme Levier pour des projets de développement stratégique ou l'implantation d'un système qualité;
- 4 entreprises ont été appuyées dans la mise en place d'un système de traçabilité des produits marins transformés;
- 143 entreprises ont été accompagnées par des conseillers régionaux.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Pourcentage des filières sectorielles couvertes par des diagnostics réalisés et rendus disponibles	Passer de 31 % en 2015 à 100 % des filières sectorielles visées au 31 mars 2018	45 %	65 %

Au 31 mars 2017, 65 % des filières sectorielles visées étaient couvertes par des diagnostics. Ce résultat correspond à 17 diagnostics établis sur un potentiel de 26 planifiés pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2018.

En 2016-2017, 5 diagnostics sectoriels ont été réalisés :

- *Monographie de l'industrie acéricole du Québec;*
- *Monographie de l'industrie du bleuet sauvage au Québec;*
- *Monographie de l'industrie porcine au Québec;*
- *Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec;*
- *Monographie de l'industrie du homard au Québec.*

OBJECTIF : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DISTINCTIFS À VALEUR AJOUTÉE

Contexte

Compte tenu de la concurrence intense qui est livrée pour les produits de masse, les entreprises bioalimentaires québécoises pourront tirer leur épingle du jeu dans la mesure où elles sauront distinguer leurs produits sur les marchés. Le Ministère continue de soutenir les initiatives des entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent développer des produits et des procédés innovants ainsi que des produits distinctifs à valeur ajoutée, particulièrement des aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Les appellations réservées et les termes valorisants représentent un autre moyen pour ces entreprises de distinguer et de valoriser leurs produits par leur origine ou encore leur méthode de production ou de transformation.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'entreprises appuyées pour le développement de produits distinctifs	Passer de 170 en 2015 à 255 entreprises appuyées au 31 mars 2018	187 entreprises	207 entreprises

En 2016-2017, 20 entreprises ont été appuyées pour le développement de produits distinctifs. Le nombre d'entreprises soutenues par le Ministère est ainsi passé de 170 au 1^{er} avril 2015 à 207 au 31 mars 2017.

Des 20 entreprises soutenues, 11 ont été financées dans le cadre du programme Innov'Action agroalimentaire pour des projets d'innovation de produits et de procédés et 9 l'ont été par l'intermédiaire du programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

OBJECTIF : STIMULER L'INNOVATION COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte

Le Ministère joue un rôle d'influence dans l'établissement d'une culture d'innovation chez les entreprises bioalimentaires. Ainsi, il continue à soutenir financièrement les travaux nécessaires pour amener les résultats de la recherche à un niveau qui permettra à ces entreprises de les intégrer dans leurs pratiques. En outre, les projets de recherche qui reçoivent un appui de l'industrie seront davantage valorisés compte tenu de leurs plus grandes chances de se solder par une application concrète : la commercialisation d'un nouveau produit alimentaire, l'implantation d'une nouvelle technologie ou encore l'adoption de pratiques innovantes en matière de culture ou d'élevage au sein des entreprises. Le Ministère soutient aussi des activités de diffusion et de transfert des connaissances pour favoriser leur accessibilité auprès des utilisateurs que sont les entrepreneurs et leurs conseillers.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Part des budgets des activités de recherche et d'innovation provenant de l'industrie	Passer de 12 % à 14 % du financement au 31 mars 2018*	13 %	13,5 %

En 2016-2017, le MAPAQ a poursuivi son soutien à la recherche et à l'innovation par ses programmes d'aide ainsi que par le financement de centres de recherche et d'expertise dans le secteur bioalimentaire. La contribution de l'industrie au financement d'activités de recherche et d'innovation soutenues par le Ministère est passée, depuis le 1er avril 2015, de 12 % à 13,5 % de la valeur totale des budgets consacrés aux différents projets et centres. Le Ministère est donc près d'atteindre la cible finale.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux d'augmentation du nombre de participants aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire	10 % d'augmentation sur trois ans	5,4 % ² d'augmentation	7,3 % d'augmentation

En 2016-2017, le MAPAQ a poursuivi son appui aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire. Les thèmes abordés étaient très diversifiés, passant des grandes cultures et du secteur caprin à la pêche durable dans le golfe du Saint-Laurent. La participation à ce type d'activités a augmenté de plus de 7 % en 2 ans. Ces activités ont notamment été organisées par différents partenaires régionaux avec l'implication des directions régionales du Ministère. Des organismes soutenus par le Ministère, tels que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec (Merinov), ont également été très actifs dans l'organisation de ces activités.

² Les résultats ont été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

OBJECTIF : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES QUÉBÉCOISES RÉPONDANT À LA DEMANDE CROISSANTE DES MARCHÉS PORTEURS

Contexte

L'accroissement des achats d'aliments et de boissons d'origine québécoise sur les marchés intérieurs et extérieurs revêt une importance capitale pour stimuler le dynamisme et le développement de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire québécoise. Ainsi, le Ministère poursuit ses interventions auprès des entreprises bioalimentaires québécoises pour que leurs produits soient davantage présents sur les marchés en croissance situés au Québec, au Canada ou en dehors des frontières. Ces entreprises sont appuyées dans la commercialisation de leurs produits sur les différents marchés, notamment par un accompagnement et un soutien financier, la création d'occasions d'affaires avec des acheteurs professionnels et l'organisation de missions exploratoires.

Pour les marchés hors Québec, le Ministère soutient en priorité une nouvelle clientèle qui n'a pas encore profité de son expertise ni de son réseau d'attachés commerciaux à l'étranger.

Pour les marchés intérieurs, le Ministère appuie les initiatives qui ont pour objectif de faciliter l'accès des aliments du Québec dans l'ensemble des réseaux de distribution alimentaire (hôtellerie, restauration et institutions [HRI], et commerce de détail) et de renforcer les partenariats régionaux dans la mise en valeur des produits locaux. Par ailleurs, les modes de mise en marché de proximité s'avèrent un levier de développement intéressant pour favoriser l'achat local. Ils sont développés en complément des autres réseaux de distribution alimentaire. Toutes ces initiatives répondent au besoin croissant des consommateurs d'acheter des produits alimentaires locaux et représentent des occasions d'affaires favorables pour les producteurs et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance	Passer de 450 en 2015 à une moyenne de 525 entreprises soutenues annuellement au 31 mars 2018*	549 ³ entreprises	673 entreprises

Pour la période 2016-2017, le Ministère a soutenu 673 entreprises dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance, ce qui représente une augmentation de 124 entreprises par rapport à l'année précédente. Plus particulièrement :

- 339 entreprises bioalimentaires ont participé aux différentes activités de commercialisation organisées par le Ministère ou ont été soutenues dans la réalisation d'un projet de commercialisation individuel ou collectif sur l'un des différents marchés;
- 21 entreprises du domaine des pêches et de l'aquaculture ont été appuyées dans leurs démarches d'exportation, notamment dans les foires commerciales internationales tenues en Chine, aux États-Unis et en Europe;
- 313 producteurs ou agrotransformateurs ont reçu l'appui financier du Programme Proximité et profitent ainsi de nouveaux canaux locaux de mise en marché.

3 Les résultats ont été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

AXE 1.2 ENTREPRENEURIAT ET MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF : FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELÈVE ENTREPRENEURIALE

Contexte

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs et investisseurs. Le Ministère poursuit ses efforts visant à faciliter le démarrage ou le transfert d'entreprises dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la transformation alimentaire. Il accompagne les jeunes entrepreneurs agricoles dans leur projet d'établissement et assure également un suivi personnalisé pendant les cinq premières années d'activité de l'entreprise. Cet accompagnement complète le soutien offert par La Financière agricole du Québec et les mesures fiscales mises en place par le gouvernement du Québec.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT ANNUEL 2016-2017
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur bioalimentaire	Pour l'agriculture Passer de 155 en 2015 à 240 entrepreneurs accompagnés annuellement au 31 mars 2018*	220 entrepreneurs	227 entrepreneurs
	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
	Pour la pêche (capture) et la transformation Passer de 8 en 2015 à 39 entrepreneurs appuyés financièrement au 31 mars 2018	21 entrepreneurs	36 entrepreneurs

Pour l'agriculture

Le Ministère a accompagné 227 entrepreneurs agricoles dans leur démarche pour l'année 2016-2017. Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'augmentation observée durant l'année :

- Une nouvelle offre de services en région a été déployée, assurant la mise en œuvre progressive et la continuité de la mobilisation des équipes régionales du Ministère pour l'orientation des jeunes entrepreneurs vers les programmes, les ressources et les outils qui favorisent leur établissement;
- La collaboration du Ministère avec La Financière agricole du Québec et ses autres partenaires, qui vise à simplifier les échanges et à faciliter les démarches des jeunes intéressés à démarrer ou à reprendre une entreprise agricole, se maintient à un bon rythme.

Pour la pêche (capture) et la transformation

En 2016-2017, 15 entrepreneurs ont été appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans les secteurs de la pêche (capture) et de la transformation, pour un total de 36 entrepreneurs. De ce nombre, 14 entrepreneurs sont des pêcheurs et ont reçu l'appui du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture et 1 entrepreneur issu du secteur de la transformation a bénéficié d'un financement par l'entremise du programme Levier.

OBJECTIF : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITÉ QUI RÉPOND AUX BESOINS DU MARCHÉ

Contexte

Dans un contexte où sévit une rareté de main-d'œuvre, le secteur bioalimentaire doit se montrer particulièrement attrayant, ce qui constitue un défi commun à l'ensemble des acteurs du milieu. La compétitivité du secteur bioalimentaire nécessite des entrepreneurs et une main-d'œuvre qualifiés pouvant relever les défis de demain. Ainsi, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) doit s'assurer d'offrir une formation initiale qui réponde aux besoins des entreprises et à la réalité du milieu. De plus, une évaluation annuelle du taux de placement des diplômés permettra de s'assurer que l'offre de formation est liée aux besoins des entreprises et que les finissants travaillent dans leur domaine d'études.

Pour rehausser la productivité des entreprises bioalimentaires, les connaissances des producteurs, des transformateurs et de la main-d'œuvre doivent être à jour et correspondre à des tendances en constante évolution. Par conséquent, l'offre de formation continue aux campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe couvre une grande variété de sujets liés aux problématiques et aux tendances actuelles des domaines agricole, horticole, équin et alimentaire.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Pourcentage des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) occupant un emploi dans leur domaine d'études	Passer de 92,5 % en 2014 à 96 % au 31 décembre 2018*	91,2 %	95,3 %

En 2016-2017, 95,3 % des diplômés de la cohorte de 2015 de l'ITA occupaient un emploi dans leur domaine d'études. Il est à noter que les étudiants terminent leur session au printemps et que l'enquête sur leur intégration au marché du travail a lieu dans l'année.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux d'accroissement du nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	20 % d'accroissement du nombre d'inscriptions annuelles de juin 2015 à juin 2018*	16 % d'accroissement	1 % de diminution

Malgré un record du nombre total d'inscriptions régulières à l'ITA, les inscriptions en formation continue ont connu une baisse de l'ordre de 15 % par rapport à l'année 2015-2016⁴. À partir de l'année de référence 2014-2015, la baisse est de 1 %.

Une offre de formation plus restreinte, un nombre plus élevé de formations annulées et une concurrence plus importante des autres maisons d'enseignement expliquent ce résultat.

⁴ L'année régulière débute le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin.

AXE 1.3 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

OBJECTIF : IMPLIQUER LES ACTEURS RÉGIONAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte

Chaque territoire du Québec ou municipalité régionale de comté (MRC) possède des caractéristiques qui lui sont propres et des enjeux de développement multiples. Les perspectives qu'offre le secteur bioalimentaire dans l'essor économique des territoires sont importantes et distinctes. Le Ministère continue d'accompagner les différents acteurs locaux pour que l'effet de levier des potentiels bioalimentaires soit mis en lumière et qu'il soit intégré dans les stratégies en matière de croissance économique ainsi que de vitalité et d'occupation du territoire des régions.

Le Ministère continue également à soutenir l'élaboration de même que la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA). Ceux-ci permettent de déterminer et de mettre en valeur les potentiels agricoles des MRC et les aident à reconnaître l'importance de la préservation du territoire agricole. Rappelons que la zone agricole, qui ne représente que 4 % de la superficie du Québec, est une ressource limitée. À la suite de l'élaboration d'un PDZA, les MRC peuvent bonifier leur planification territoriale, notamment pour assurer une meilleure cohabitation des usages agricoles et des usages non agricoles.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Proportion des MRC qui participent à un projet qui met en valeur un potentiel bioalimentaire	Passer de 14 % en 2015 à 30 % des MRC au 31 mars 2018* Cible à l'an 2 : 25 %	19 %	32 %

Au 31 mars 2017, 32 % des organisations, soit 32 organisations qui détiennent les pouvoirs dévolus aux MRC, avaient commencé l'élaboration d'au moins une action de leur PDZA. Ce résultat étant supérieur à la cible de l'an 2, la cible finale est atteinte.

Les actions font partie de divers types de projets en cours de réalisation, dont :

- sensibiliser les écoles et la population aux réalités agricoles et à l'importance de l'agriculture pour la région, de manière à valoriser les carrières dans ce secteur;
- produire de l'information sur la cohabitation en milieu rural et la distribuer à tous les citoyens et citoyennes;
- embaucher un agent agroalimentaire qui veillera à favoriser le développement de l'agriculture sur le territoire;
- soutenir le démarrage d'une malterie pour la transformation de l'orge brassicole.

ORIENTATION 2

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE RESPONSABLE

La pérennité du développement du secteur bioalimentaire est tributaire de la prise en compte des attentes des consommateurs et des citoyens à son égard. Sans cette prise en compte, ce secteur s'expose à des problématiques sur le plan de l'acceptabilité sociale. De plus en plus, les approches gagnantes militent en faveur d'une plus grande responsabilisation des entreprises pour qu'elles s'engagent au regard des enjeux sociaux et qu'elles fassent des choix éthiques dans leurs modes de production et de commercialisation. À ce chapitre, le Ministère a choisi d'accorder la priorité à trois axes ciblant le consommateur, la santé et le bien-être des animaux ainsi que le respect de l'environnement. En complément, d'autres éléments sont pris en compte dans le Plan d'action de développement durable 2015-2020, notamment au sujet des gaz à effet de serre et des changements climatiques.

AXE 2.1 CONFIANCE DU CONSOMMATEUR

OBJECTIF : ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES ET LE MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Contexte

La sécurité des aliments est une préoccupation des consommateurs et revêt une importance capitale pour le Ministère. La responsabilité de la maîtrise des risques sanitaires incombe à tous les intervenants du secteur bioalimentaire, y compris les consommateurs. Les actions du Ministère en matière d'inspection et de surveillance visent à favoriser une gestion responsable des risques. Le Ministère s'assure du maintien de la salubrité des aliments par les entreprises en les responsabilisant à l'égard de la maîtrise des risques sanitaires liés à leurs activités. De plus, il exerce une surveillance plus soutenue auprès des établissements alimentaires où des manquements sont constatés de façon répétitive.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Taux des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	Plus de 95 % chaque année au cours de la période 2015-2018	96 %	96 %

En 2016-2017, la très grande majorité (96 %) des établissements alimentaires maîtrisaient leurs risques sanitaires, un résultat légèrement supérieur à la cible annuelle établie et stable comparativement au résultat 2015-2016. L'ensemble des activités d'inspection y ont grandement contribué en maintenant la salubrité des aliments et en responsabilisant les entreprises à l'égard des risques sanitaires liés à leurs activités.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Taux de conformité, dans un délai de 12 mois, des établissements alimentaires qui ne maîtrisent pas les risques sanitaires	Taux annuel moyen de conformité de plus de 55 % des établissements au 31 mars 2018*	58,7 %	57,2 %

Les établissements alimentaires qui ne maîtrisaient pas les risques sanitaires ont été reconnus comme présentant un niveau de risque supérieur. En 2016-2017, 57,2 % ont rétabli la situation dans un délai de 12 mois. Ils ont ainsi amélioré leur maîtrise de ces risques, protégeant mieux les consommateurs par le fait même. Bien qu'une légère baisse soit constatée par rapport à l'an dernier, ce résultat est supérieur à la cible établie pour 2018, ce qui s'explique par des inspections et des suivis soutenus auprès des établissements alimentaires. En outre, le Ministère s'est concentré davantage sur les établissements représentant un plus grand risque pour la santé des consommateurs grâce à l'application de la méthode d'inspection basée sur le risque.

OBJECTIF : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ALIMENTS POUR ÉCLAIRER LE CONSOMMATEUR DANS SES CHOIX

Contexte

Le Ministère est d'avis que les consommateurs ont droit à une information juste et transparente en ce qui a trait aux aliments. Outre les prix, ils sont intéressés par la provenance et l'authenticité des produits, leur valeur nutritive et leurs effets sur la santé, de même que la qualité, la composition et les méthodes de production ou de préparation des aliments qu'ils achètent. Plusieurs documents d'information se trouvent sur le site Web du MAPAQ et des ajouts y sont faits régulièrement. Les différents outils de promotion du Ministère (ex. : bandeau Internet, Twitter) peuvent contribuer à augmenter la visibilité de ces documents et le nombre de téléchargements par les consommateurs québécois. Le Ministère voit à faciliter l'accès à cette information sur les aliments pour une plus grande transparence.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux d'accroissement de la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du MAPAQ	10 % d'accroissement sur trois ans du nombre de visites uniques des pages Web destinées aux consommateurs* Cible à l'an 2 : 5 %	5,5 % d'accroissement	175 % d'accroissement

En 2016-2017, la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du Ministère s'est accrue de 175 %, ce qui équivaut à 24 641 visites uniques, par rapport à la situation de départ au 1^{er} avril 2015, qui était de 8 961 visites uniques. Ce résultat est supérieur à la cible de l'an 2 de même qu'à la cible finale. En effet, en plus des différents outils de promotion accessibles gratuitement (ex. : bandeau Internet, Twitter), le Ministère a alloué un budget pour l'achat de campagnes de publicité sur les réseaux sociaux afin d'informer un plus grand nombre de consommateurs.

AXE 2.2 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES RECOMMANDÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Contexte

Les enjeux en matière de santé animale touchent directement la santé humaine, ces deux aspects étant en constante interaction. Les menaces continuelles concernant le statut sanitaire des élevages par rapport aux situations sanitaires émergentes nécessitent que des outils adaptés à la réalité actuelle soient élaborés pour assurer une pérennité et une stabilité économique du secteur d'élevage touché.

Le secteur bioalimentaire doit être conscient de cette réalité et adopter les pratiques recommandées dans ce domaine. À ce chapitre, par la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux (SQSBEA), le Ministère met en œuvre, en concertation avec ses partenaires, des recommandations tirées du cadre d'intervention 2015-2020. Ces dernières portent notamment sur la vigie, la prévention et le contrôle relatifs aux maladies animales et zoonotiques ainsi que sur une campagne de responsabilisation à l'égard d'un traitement adéquat des animaux.

Par ailleurs, les exigences liées au commerce de même que les préoccupations des consommateurs relatives à la façon dont sont produits les aliments sont grandissantes en ce qui a trait au bien-être des animaux. À cet égard, par sa législation, le MAPAQ vise à améliorer la situation juridique de l'animal et à mieux encadrer l'application des règles qui assurent une protection adéquate des animaux domestiques et de certains animaux sauvages.

Le Ministère contribue également à la protection de la santé publique et de la santé des animaux grâce aux activités de surveillance des maladies animales menées dans ses laboratoires d'expertise en santé animale. En appuyant les diagnostics cliniques des médecins vétérinaires praticiens, ces activités leur permettent d'effectuer des interventions appropriées à la ferme en plus de favoriser l'établissement de recommandations pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé animale.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux d'accroissement du nombre d'activités favorisant l'adoption de bonnes pratiques pour la prévention et le contrôle des maladies des animaux d'élevage	50 % d'accroissement du nombre d'activités sur trois ans Cible à l'an 2 : 25 %	27 % d'accroissement	392 % d'accroissement

Depuis le 1^{er} avril 2015, une forte hausse de 392 % du nombre d'activités concernant la santé animale financées par le Ministère par l'entremise de l'entente fédérale-provinciale *Cultivons l'avenir 2* a été constatée, pour un total de 443 activités. Cette hausse peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont une meilleure connaissance du programme par l'industrie, le fait que la réalisation de certains projets s'échelonne sur plus d'un exercice financier de même que la mise en place d'un volet de ce programme lié à la prévention et au contrôle de situations sanitaires exceptionnelles.

Plusieurs activités ont été menées au sujet de la prévention et du contrôle de la bactérie *Salmonella* Dublin, qui est devenue plus fréquente en ce qui concerne les élevages de bovins laitiers. Dans ce contexte, du matériel a, entre autres, été développé pour améliorer les normes de biosécurité dans les fermes bovines québécoises. Des sessions de formation portant sur la santé, la biosécurité, la salubrité et la traçabilité ont aussi été mises en place, auxquelles ont participé 346 éleveurs.

Du côté du secteur porcin, des activités ont été mises en place pour limiter la propagation de la diarrhée épidémique porcine et du Delta coronavirus porcin. Certaines visaient à améliorer la biosécurité dans les zones de réception, les abattoirs de porcs et les usines d'équarissage, alors que d'autres permettaient d'effectuer une surveillance active au regard de l'environnement et des aliments, dans les centres de rassemblement ou les meuneries.

Enfin, plusieurs outils aidant à améliorer la santé, la biosécurité et la traçabilité ont été mis au point, par exemple :

- un outil informatique d'évaluation et de gestion de la biosécurité destiné aux médecins vétérinaires praticiens et leur permettant d'améliorer leurs services-conseils et de promouvoir la biosécurité dans les fermes laitières;
- des outils d'aide à la démarche diagnostique et au contrôle lors de contaminations par *Salmonella* Dublin dans un élevage de bovins laitiers;
- l'optimisation d'une méthode de dépistage du petit coléoptère de la ruche pour accroître la biosécurité des entreprises apicoles;
- l'évaluation des facteurs de risque associés au problème de mauvais emplumement chez les poussins;
- l'adaptation et la validation des outils permettant l'audit et l'étalonnage des mesures de biosécurité dans les fermes porcines;
- un programme de formation en matière de biosécurité et d'outils d'accès à l'information pour le transport des porcs;
- des ateliers et des outils de sensibilisation entourant le Programme québécois d'assainissement des troupeaux ovins pour le maedi-visna.

Du côté des laboratoires d'expertise du Ministère, le nombre d'activités réalisées concernant la santé animale est passé de 33 à 34. En effet, ces activités tiennent compte des conditions émergentes, dont la surveillance de la paratuberculose chez les petits ruminants et du Senecavirus A chez les porcs.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Initiatives mises en place par les secteurs pour la mise en œuvre et l'application des codes de pratiques en bien-être animal	Mise en place de quatre nouvelles initiatives par les secteurs visés au 31 mars 2018*	2 nouvelles initiatives	3 nouvelles initiatives

Au cours de l'année 2016-2017, une nouvelle initiative en matière de bien-être animal, sur un total de trois depuis le 1^{er} avril 2015, a été mise en œuvre par le Ministère.

En effet, en intensifiant leurs activités en ce qui concerne le bien-être des animaux, Les Producteurs de bovins du Québec ainsi que l'Association des éleveurs de canards et d'oies du Québec ont développé des outils afin de mieux encadrer l'implantation des différentes normes basées sur les codes de pratiques recommandées dans leur secteur respectif.

De plus, par l'intermédiaire de l'entente fédérale-provinciale *Cultivons l'avenir 2*, le Ministère a financé au total 337 activités permettant d'aider les éleveurs à faciliter l'implantation des codes de pratiques recommandées. Ainsi, les groupes d'éleveurs des secteurs suivants ont pu continuer la mise en œuvre des normes relatives au bien-être animal à l'aide de leurs programmes de qualité, en offrant des formations à 1 512 éleveurs et employés d'abattoirs tout en développant des outils de formation ou informatiques :

- producteurs et abattoirs de porcs (euthanasie, méthodes de castration, etc.);
- producteurs de lait (logement des vaches);
- producteurs de dindons (euthanasie);
- producteurs de volailles (programme Poussin podium).

AXE 2.3 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : SOUTENIR L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Contexte

Pour aider les exploitations agricoles à relever les défis liés à la préservation des ressources, le Ministère fait de l'agroenvironnement une de ses priorités d'action et vise particulièrement à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, le Ministère valorise l'adoption de pratiques qui visent la réduction des risques liés à l'usage des pesticides. De plus, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, il poursuit le soutien financier des entreprises agricoles qui souhaitent obtenir des services-conseils en la matière.

Pour ce qui est de la santé des sols agricoles québécois, une partie grandissante des superficies cultivées est susceptible de présenter des problèmes de dégradation ayant des effets négatifs tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. L'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé des sols constitue donc un élément incontournable de la durabilité et de la rentabilité des entreprises agricoles.

En ce qui a trait aux activités de pêche, le Ministère soutient les différentes démarches de l'industrie relativement à l'écocertification des poissons et fruits de mer québécois. En effet, l'écocertification assure aux consommateurs que les produits achetés sont capturés ou élevés dans des conditions qui satisfont aux critères de durabilité des ressources halieutiques et qui limitent les impacts environnementaux.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides	10 % d'augmentation de l'indice au 31 mars 2018 par rapport à l'année de référence de 2012	S. O.	S. O.

Le taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides est mesuré à l'aide d'un sondage mené à la grandeur du Québec. Le premier sondage a eu lieu en 2013. Aucun sondage n'était prévu en 2015-2016 ni en 2016-2017. Le prochain sondage est prévu pour l'automne 2017 et ses résultats seraient connus d'ici mars 2018.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques en lien avec l'indice	Passer de 1 600 à 3 300 entreprises au 31 mars 2018*	2 755 entreprises	3 342 entreprises

En 2016-2017, 959 nouvelles entreprises agricoles ont bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en rapport avec l'implantation de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides, portant le total à 3 342 entreprises agricoles depuis le 1^{er} avril 2015. De fait, ce résultat dépasse la cible établie pour 2018.

Ce type de services-conseils en agroenvironnement, plus particulièrement ceux qui concernent la réduction des risques liés aux pesticides, permet aux entreprises d'adopter des pratiques qui réduisent les applications de pesticides ou d'en faire une utilisation plus raisonnée. De ce fait, une hausse de l'usage de ces services-conseils influence positivement l'indice d'adoption de ces pratiques, contribuant par le fait même à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux d'accroissement du nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols	65 % d'accroissement du nombre d'entreprises accompagnées sur trois ans*	41 % d'accroissement	63% d'accroissement

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, 6 190 entreprises agricoles ont bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en matière de santé et de conservation des sols. Cela correspond à une augmentation de 63 % par rapport à la situation de départ, qui était de 3 790 entreprises accompagnées. La cible finale de 65 %, établie pour le 31 mars 2018, est presque déjà atteinte, confirmant l'intérêt des entreprises agricoles pour l'accompagnement et le suivi au regard de ces pratiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Pourcentage du volume des poissons et fruits de mer québécois écocertifiés	Passer de 52 % en 2015 à 65 % du volume au 31 mars 2018 Cible à l'an 2 : 57 %	52 %	52 %

En 2016-2017, 52 % du volume des poissons et fruits de mer québécois était écocertifié. Les espèces écocertifiées au 31 mars 2017 étaient la crevette nordique du golfe, le crabe des neiges pêché dans le sud du golfe, le homard des Îles-de-la-Madeleine et celui de la Gaspésie.

Le processus d'écocertification est toujours en cours pour la pêche au flétan du Groenland. La cible pour l'an 2 n'a pas été atteinte. Ce retard s'explique par des délais dans les différentes étapes de l'évaluation.

En 2016-2017, une aide financière a été accordée à l'Association québécoise de l'industrie de la pêche pour la réalisation de deux projets d'évaluation de conformité en lien avec la certification accordée par le Marine Stewardship Council, soit la pêche au crabe des neiges de la Côte-Nord et la pêche au flétan de l'Atlantique.

OBJECTIF : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

Contexte

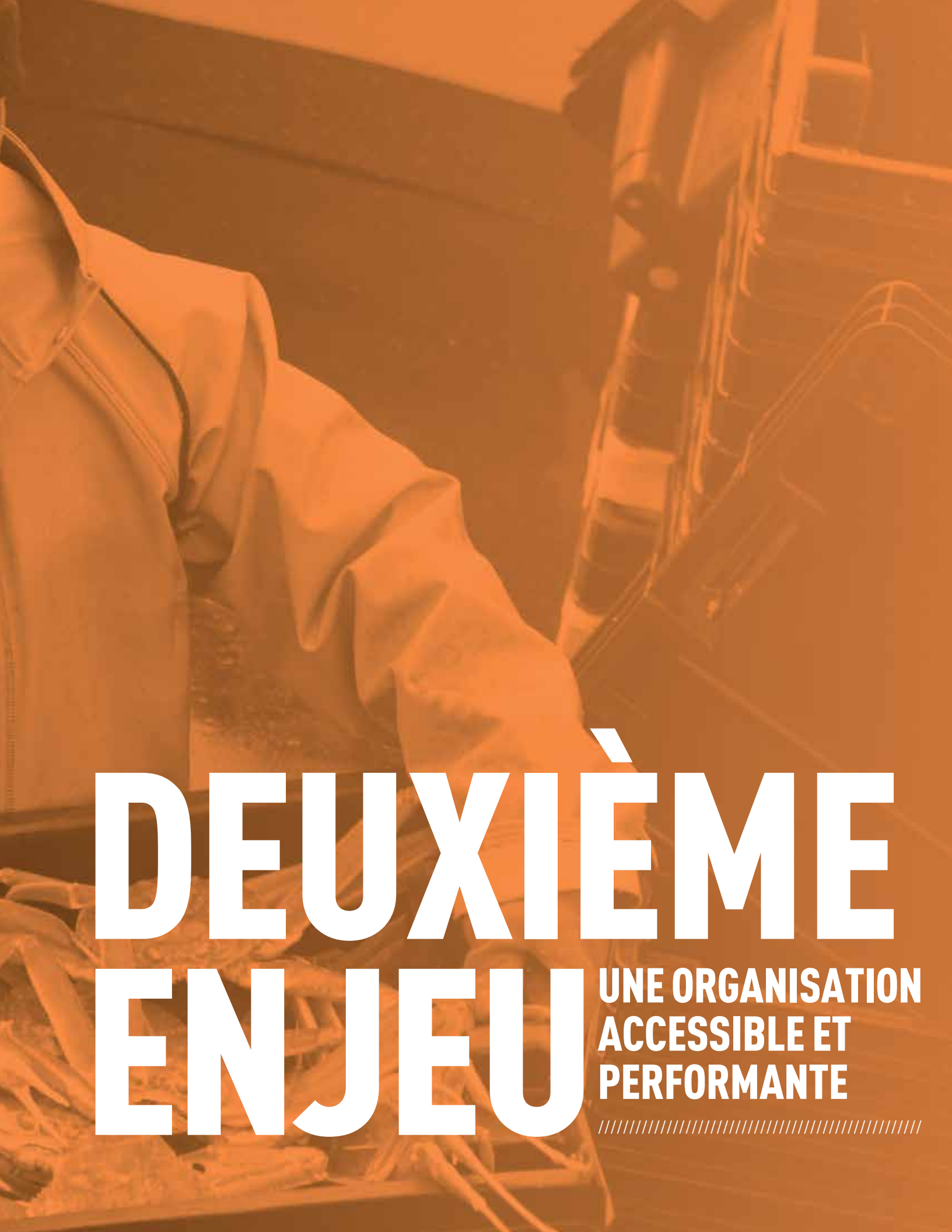
Dans un contexte où le Québec doit favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de pesticides de synthèse, la production biologique représente un mode responsable à privilégier pour protéger l'environnement et la santé. C'est une des raisons pour lesquelles le Ministère s'est donné comme objectif de stimuler le développement de la production biologique au Québec. De plus, cet objectif contribue à une offre de produits du Québec distinctifs, à valeur ajoutée et de plus en plus demandés par les consommateurs. Les différentes mesures de la Stratégie de croissance du secteur biologique permettent notamment de financer des projets structurants visant à développer ce secteur au fort potentiel.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux de croissance de la production biologique	10 % d'augmentation du nombre d'unités dans chacune des productions végétales certifiées biologiques au 31 mars 2018* Cible à l'an 2 : 5 %	Culture en champ : Augmentation de 2,8 % du nombre d'hectares Culture en serre : Diminution de 12,3 % du nombre de mètres carrés	Culture en champ : Augmentation de 36 % du nombre d'hectares Culture en serre : Augmentation de 59 % du nombre de mètres carrés
	10 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques au 31 mars 2018* Cible à l'an 2 : 5 %	Diminution de 4,6 % du nombre d'entreprises	Augmentation de 2,9 % du nombre d'entreprises
	55 % d'augmentation du nombre d'entailles certifiées biologiques en production acéricole au 31 mars 2018* Cible à l'an 2 : 45 %	Augmentation de 37,9 % du nombre d'entailles	Augmentation de 59 % du nombre d'entailles

En 2016-2017, le nombre d'unités de production biologique a évolué de la façon suivante :

- une augmentation de 36 % pour la production biologique en champ, soit 17 987 hectares de plus qu'en 2014, pour un total de 67 678 hectares;
- une augmentation de 58 % de la culture biologique abritée (serre), soit 134 290 mètres carrés de plus qu'en 2014, pour un total de 362 100 mètres carrés;
- une augmentation de 2,9 % du nombre d'entreprises de production animale biologique, soit 5 entreprises de plus qu'en 2014, pour un total de 179 entreprises de production animale biologique;
- une augmentation de 59 % du nombre d'entailles de la production biologique, qui est passé de près de 6,9 millions au 31 décembre 2014 à un peu moins de 11 millions au 31 décembre 2016, ce qui représente une augmentation de 4,1 millions d'entailles.





DEUXIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION
ACCESSIBLE ET
PERFORMANTE

////////////////////////////////////

ORIENTATION 3

RENFORCER LA GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE

Étant donné le cadre budgétaire gouvernemental plus restreint et les nombreux défis à relever au regard de sa mission, le Ministère se doit d'optimiser ses programmes et son offre de services en tenant compte de priorités nouvelles, dont celles découlant du Plan stratégique 2015-2018. Cette optimisation passe par le renforcement de la gouvernance organisationnelle autour de trois axes prioritaires, soit une gestion rigoureuse des ressources, le maintien et le développement des compétences du personnel ainsi qu'une optimisation de l'offre de services.

AXE 3.1 GESTION RIGOREUSE DES RESSOURCES

OBJECTIF : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'INFORMATION DE GESTION UTILE À LA PRISE DE DÉCISION

Contexte

Au sein de l'organisation, l'information de gestion est essentielle à des fins de décision, d'action et de proaction. Le Ministère s'assure donc que cette information est disponible en temps opportun et pertinente pour une réponse aux besoins des autorités concernées. Pour favoriser une prise de décision optimale dans sa gestion administrative quotidienne, le Ministère est à revoir la production d'une information de gestion stratégique répondant aux besoins de ses hauts dirigeants, pour qu'ils puissent mener à bien sa mission et utiliser ses ressources de manière plus efficiente.

Un important chantier ministériel a été mis en place à l'automne 2015 en vue de consolider la position ministérielle en matière de gouvernance. L'un des mandats de ce chantier était de renforcer l'information de gestion.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux d'implantation des outils donnant accès aux cadres à une information de gestion stratégique	100 % des outils implantés au 31 mars 2018	0 %	0 %

La collecte d'information faite auprès des secteurs visés montre qu'une multitude de renseignements est accessible au sein du Ministère. L'analyse des renseignements recueillis est en cours. Elle servira notamment à en apprécier la valeur et à déterminer ceux qui devront être élevés à un niveau stratégique.

AXE 3.2 COMPÉTENCES DU PERSONNEL

OBJECTIF: CONSOLIDER LA GESTION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS

Contexte

Dans un contexte où la fonction publique devrait faire face à une diminution de son effectif au cours des prochaines années, il est primordial que celle-ci n'occasionne pas une perte d'expertise. Cette situation laisse entrevoir plusieurs enjeux à l'égard de la planification stratégique de la main-d'œuvre : la rareté de certaines ressources humaines spécialisées, l'attraction de personnel dans certains secteurs d'intervention ministérielle ainsi que le maintien des compétences du personnel.

Dans cette optique, le Ministère met en place des actions, notamment pour favoriser l'acquisition, le maintien, le transfert et le développement d'expertise chez ses employés, et ce, en accord avec ses besoins et ses orientations. De plus, il favorise l'accompagnement de ses gestionnaires pour qu'ils perfectionnent leurs compétences dans ce domaine et en développent de nouvelles. Ainsi, par ses interventions, le Ministère souhaite disposer de ressources humaines prêtes à mettre leur expertise et leurs talents au service de l'organisation et de sa clientèle, afin de relever ses nombreux défis et de maintenir sa performance organisationnelle.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux de mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise	100 % du processus mis en place au 31 mars 2018 Cible à l'an 2 : processus défini au 30 juin 2016	s. o.	51,16 %

En ce qui concerne les résultats de l'année 2016-2017 par rapport à la cible fixée pour le 31 mars 2018, le niveau de réalisation de la mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise est de 51,16 %.

Le 6 juin 2016, le Ministère a adopté un processus de planification de main-d'œuvre (PMO) et en a défini les trois principales phases. La cible intermédiaire de l'an 2 est donc atteinte.

En 2016-2017, un projet pilote, réalisé en août 2016, a permis d'actualiser le nouveau modèle de PMO ainsi que le nouvel outil informatique soutenant cette planification. De plus, une analyse de vulnérabilité a été effectuée pour 10,96 % des emplois vulnérables.

AXE 3.3 OPTIMISATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

OBJECTIF: ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

Contexte

Au fil du temps, le Ministère a mis en place différents programmes pour répondre aux multiples besoins d'une clientèle très diversifiée. Ensemble, ces mesures d'aide viennent appuyer les efforts déployés par le secteur pour s'adapter et être plus compétitif dans un environnement hautement concurrentiel et en continuel mouvement. Pour ces raisons, il importe de s'assurer que les sommes d'argent qui y sont consacrées produisent les effets les plus structurants possible. En outre, cet éventail de programmes d'aide peut aussi se révéler complexe pour la clientèle du Ministère et engendrer des démarches inutiles. Dans ce contexte, il est impératif que leurs modes de gestion soient conduits dans un esprit permanent de performance et qu'ils privilégient l'atteinte des priorités ministérielles, dont celles qui découlent du Plan stratégique 2015-2018.

À cet effet, le Ministère collabore avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour définir la démarche de révision continue des programmes ministériels qui permettra d'améliorer l'effet ou l'impact de chaque dollar versé comme aide financière, de simplifier l'accès à ces programmes et d'assurer une prestation optimale des services associés à leur gestion. Un cadre d'orientation sera ainsi élaboré et mis en œuvre, donnant suite aux mandats gouvernementaux de révision permanente des programmes.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Proportion des programmes analysés selon le cadre d'orientation pour la révision des programmes	100 % des programmes analysés au 31 mars 2018	0 %	0 %

Les travaux relatifs à l'analyse des programmes sont toujours en cours. En 2016-2017, le Ministère a mis en place une équipe pour la révision des programmes en plus de déposer le cadre d'orientation préliminaire en la matière prévu pour l'an 1.

OBJECTIF : ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

Contexte

Le Ministère est à l'écoute des besoins de sa clientèle diversifiée et entend mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un accès à des services adaptés à ces besoins et efficaces. À cet égard, il sonde périodiquement la satisfaction de celle-ci pour mettre en place un plan d'amélioration des services fournis et maintenir un taux de satisfaction de 85 % ou plus.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Taux de satisfaction à 85 % ou plus au 31 mars 2018	s. o.	s. o.

Les sondages réalisés au cours des ans montrent que la clientèle est plutôt satisfaite des services offerts par le Ministère. Toutefois, l'analyse des données recueillies révèle des écarts et des évolutions différentes d'un type de clientèle à l'autre. Ainsi, entre 2009 et 2014, le taux de satisfaction des producteurs agricoles a subi une baisse, passant de 8,4 à 7,9 sur 10, alors que le taux de satisfaction des autres types de clientèle du Ministère connaissait une légère hausse, passant de 8,5 à 8,8 sur 10.

Ces écarts méritent d'être analysés pour mieux cibler les actions à entreprendre pour augmenter le taux de satisfaction. C'est la raison pour laquelle le Ministère a choisi, en 2016-2017, de procéder à un sondage uniquement auprès des producteurs agricoles avant d'effectuer l'actualisation du Plan d'amélioration des services. Cette étape était nécessaire pour mieux définir comment améliorer les services et, ainsi, endiguer la baisse de satisfaction observée chez les producteurs agricoles.

Quant au taux de satisfaction global des différents types de clientèle du Ministère, aucun sondage n'était prévu cette année. Le prochain sondage est prévu pour l'automne 2017.

RÉSULTATS 2016-2017
PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2015-2020



Le deuxième plan d'action de développement durable du MAPAQ a été rendu public le 31 mars 2016. Ce plan d'action cadre avec les grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 du gouvernement du Québec. Il comporte 14 actions touchant principalement 6 (suivies d'une étoile [★]) des 8 orientations gouvernementales suivantes :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ★
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable ★
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité ★
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
5. Améliorer par la prévention la santé de la population ★
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités ★
7. Soutenir la mobilité durable
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ★

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 s'inscrit dans la complémentarité du Plan stratégique 2015-2018 et place le secteur bioalimentaire parmi les grandes priorités gouvernementales concernant l'économie verte et responsable, la biodiversité, la vitalité des territoires, la prévention en matière de santé et les changements climatiques.

Ce plan d'action vise également la poursuite de l'intégration du développement durable dans les interventions du Ministère, dans l'accompagnement des entreprises et des secteurs, dans l'appui aux activités de recherche, d'innovation et de formation, dans sa culture organisationnelle, dans ses pratiques de gestion ainsi que dans ses mécanismes de prise de décision.

Cette section présente les résultats atteints, pour l'exercice financier 2016-2017, en ce qui concerne les 14 actions du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

NOTE AU LECTEUR

Le Ministère a revu 16 des 27 indicateurs ou cibles du Plan d'action de développement durable 2015-2020 pour les 2 motifs suivants :

1. Assurer une meilleure exactitude des données;
2. Améliorer la précision du libellé.

Les indicateurs ou les cibles révisés sont désignés par un astérisque (*) dans le présent rapport.

Les actions accompagnées du symbole  constituent des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Les actions accompagnées du symbole  contribuent aux Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique.

L'action accompagnée du symbole  contribue à l'Agenda 21 de la culture du Québec.

DESCRIPTION DES RÉSULTATS 2016-2017

ACTION MINISTÉRIELLE 1 5

FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES À DES SERVICES-CONSEILS SELON UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

Le MAPAQ soutient le développement des services-conseils agricoles et agroalimentaires dans plusieurs disciplines ainsi que l'accès à ceux-ci, notamment en matière d'agroenvironnement ainsi que de gestion et de transfert d'entreprises.

Parmi les services-conseils soutenus par le MAPAQ, certains favorisent une vision globale de l'entreprise, soit les services-conseils multidisciplinaires et stratégiques. Ils correspondent à une approche de développement durable, car ils prennent en compte simultanément les enjeux économiques, environnementaux et humains qui influencent le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, le MAPAQ offre maintenant un nouveau service pour accompagner les transferts d'entreprises agricoles entre des personnes non apparentées (qui n'ont aucun lien familial).

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'accompagnements d'entreprises selon une approche globale et multidisciplinaire dans le cadre d'une planification ou de la réalisation d'un projet	Passer de 254 accompagnements d'entreprises à 700 d'ici 2018	185 accompagnements d'entreprises	740 accompagnements d'entreprises

En 2016-2017, le Programme services-conseils du Ministère a permis de financer 301 contrats de service en matière d'accompagnement d'entreprises, selon une approche globale et multidisciplinaire, portant le total à 740 accompagnements d'entreprises depuis le 1^{er} avril 2015. La cible finale est donc déjà atteinte.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées	– Service-conseil mis en place – 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018	– Aucun service-conseil mis en place – 0 accompagnement d'entreprise	– Service-conseil mis en place – 39 accompagnements d'entreprises

En 2016-2017, 39 accompagnements de relève non apparentée ont eu lieu. Ce nouveau service-conseil répond à un besoin pour les entreprises agricoles n'ayant pas de relève familiale. Il s'ajoute à celui déjà offert pour les transferts effectués en contexte familial. Le développement de ce service contribue au transfert intergénérationnel des entreprises de même qu'à la pérennité et à la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire.

ACTION MINISTÉRIELLE 2 INTÉGRER LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC

Le MAPAQ produit des diagnostics pour les différents secteurs bioalimentaires dans le but d'informer leurs intervenants et de bien accompagner ces secteurs dans leur développement. Les diagnostics sectoriels établis pour ceux disposant de plans conjoints contribuent aux évaluations quinquennales de ceux-ci, prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

De plus, le MAPAQ a élaboré un plan d'action de développement durable pour le secteur des grains (maïs, soya, blé, petites céréales) en vue d'une amélioration de sa productivité, de sa rentabilité, de son bilan environnemental (eau, sol, air) ainsi que de son acceptabilité sociale. Cette action vise notamment à consolider l'intégration du développement durable dans les diagnostics et les plans sectoriels produits par le MAPAQ.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Pourcentage des diagnostics sectoriels qui indiquent les principaux enjeux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur	100 % des diagnostics réalisés annuellement d'ici 2020	100 %	100 %

Les efforts déployés pour poursuivre et consolider la démarche d'intégration des enjeux de développement durable dans les diagnostics sectoriels se sont poursuivis. En 2016-2017, 100 % des diagnostics sectoriels traitaient des principaux enjeux en matière de développement durable susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur. Ces diagnostics sont les suivants :

- Monographie de l'industrie acéricole du Québec;
- Monographie de l'industrie du bleuets sauvage au Québec;
- Monographie de l'industrie porcine au Québec;
- Monographie de l'industrie des œufs d'incubation au Québec;
- Monographie de l'industrie du homard au Québec

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Pourcentage des résultats du plan d'action ministériel de développement durable du secteur des grains qui sont atteints	70 % des résultats atteints d'ici 2020	s. o.	34 % des résultats atteints

Au total, 11 actions sur les 32 prévues dans le Plan d'action ministériel pour le développement durable du secteur des grains 2015-2020 avaient été réalisées en date du 31 mars 2017.

ACTION MINISTÉRIELLE 3

APPUYER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PORTANT SUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

Afin de soutenir la recherche et l'innovation, le MAPAQ offre à sa clientèle une aide financière par l'entremise de ses différents programmes et l'appui qu'il accorde à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise.

Cette action qui favorise la recherche et l'innovation vise notamment :

1. Les études socioéconomiques portant sur des pratiques et des technologies liées à des enjeux environnementaux et sociétaux;
2. Les projets axés sur les changements climatiques;
3. Les projets axés sur la réduction des risques liés aux pesticides.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Augmentation du nombre de projets financés portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire	Passer de 35 nouveaux projets par année en 2015 à 45 nouveaux projets par année en 2020	40 nouveaux projets	39 nouveaux projets

En 2016-2017, le MAPAQ a poursuivi son soutien aux projets de recherche et d'innovation portant sur des enjeux de développement durable. Pour ce faire, il a financé 39 nouveaux projets portant notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de pesticides biologiques et le traitement des effluents des usines de transformation des produits marins.

ACTION MINISTÉRIELLE 4

DÉVELOPPER, AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE ET DU CORPS PROFESSORAL DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE, LA CAPACITÉ D'INTÉGRER LES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES ET CITOYENNES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LES COMPÉTENCES PERMETTANT DE SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), un établissement d'enseignement collégial sous la responsabilité du MAPAQ, offre divers programmes d'études techniques dans ses deux campus, situés à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe.

Cette action vise à ce que les technologues agroalimentaires formés à l'ITA maîtrisent les compétences liées au développement durable dans le but de répondre adéquatement aux besoins d'expertise des entreprises engagées dans une transition vers une économie verte et responsable.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable	50 % des étudiants de 1 ^{re} année ayant suivi un cours intégrant le développement durable d'ici 2020	3,5 % des étudiants de 1 ^{re} année	3,7 % des étudiants de 1 ^{re} année

En 2016-2017, 3,7 % des étudiants de 1^{re} année ont été sensibilisés aux concepts de développement durable par l'entremise du cours « Analyse des fonctions de travail », ce qui représente 16 élèves sur un potentiel de 429 inscrits à la session d'automne 2016 dans les 2 campus.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Pourcentage des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020	50 % des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020	7 % des professeurs ciblés	9 % des professeurs ciblés

En 2016-2017, 9 % des professeurs ayant donné le cours « Analyse des fonctions de travail » aux étudiants de 1^{re} année ont intégré des notions de développement durable dans leur enseignement, ce qui représente 1 professeur sur 11 pour l'ensemble des 2 campus.

ACTION MINISTÉRIELLE 5

ÉLARGIR LA CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

L'exigence retenue en matière d'écoconditionnalité pour le secteur agricole, dans les programmes du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec, fait référence au dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre, et ce, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26). En vigueur depuis 2011 au MAPAQ, l'application de cette exigence concerne notamment le Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

En 2013, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ d'inclure de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans ses programmes d'aide financière. Par ailleurs, selon la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, le respect des dispositions de celle-ci peut être une condition à remplir pour que soient versées, en tout ou en partie, les sommes auxquelles donnent droit les programmes du Ministère.

Cette action vise à déterminer les pratiques et les normes à cibler comme nouvelles exigences en matière de conditionnalité de même que la façon de les mettre en application progressivement.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre de nouvelles mesures de conditionnalité mises en place dans les programmes d'aide financière du MAPAQ	3 nouvelles mesures de conditionnalité mises en application d'ici 2020	0 nouvelle mesure	0 nouvelle mesure

En 2016-2017, le Ministère a amorcé des travaux afin d'introduire une nouvelle mesure de conditionnalité de l'aide financière relative au respect des dispositions de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1). Un comité ministériel responsable de l'élaboration du plan d'application a été désigné. Les principales considérations préalables à l'application de la conditionnalité de l'aide financière ont été documentées. Un état de situation concernant l'application actuelle des normes de bien-être animal dans chaque secteur de production a été réalisé, y compris les programmes d'évaluation et de certification à la ferme qui sont déjà appliqués par les fédérations spécialisées. L'inventaire des divers programmes d'aide financière du Ministère a été dressé, désignant ceux qui visent l'adaptation des entreprises aux exigences du bien-être animal. Les aspects opérationnels à considérer ont été déterminés pour faciliter l'élaboration subséquente du plan de mise en œuvre.

ACTION MINISTÉRIELLE 6

FACILITER L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DANS LES PROCÉDURES D'ACHATS ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le MAPAQ veut faciliter l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achats alimentaires des établissements et des organismes publics québécois (ex. : hôpitaux). Toutefois, la reconnaissance des produits alimentaires se distinguant sur le plan du développement durable par les acheteurs des marchés institutionnels pose quelques défis, notamment au regard des spécifications ou des critères qu'il est possible de considérer et compte tenu des règles applicables en la matière. Des outils permettant de déterminer et de vulgariser les options possibles dans les procédures d'achats sont donc requis pour favoriser l'approvisionnement responsable.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Réalisation d'un projet pilote et production d'un guide d'achat des aliments pour les acheteurs des établissements publics	– Projet pilote réalisé en 2017 – Mise en ligne du guide en 2018	– Projet pilote réalisé – s. o.	– Cible atteinte en 2015-2016 – Révision du guide en cours

Le projet pilote mené par le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec (GACEQ) a été terminé au cours du printemps 2016. Dans le cadre de ce projet, trois appels d'offres ont eu lieu, soit un pour les fruits et légumes frais, un autre pour les fruits et légumes transformés et un dernier pour les protéines animales. Dans ces appels d'offres, des considérations liées au développement durable, des exigences nutritionnelles ou des mesures relatives à la provenance ont pu être testées. Les résultats du projet pilote ont amené le GACEQ à formuler des recommandations au regard des approches pour les acheteurs publics, leur permettant de favoriser l'approvisionnement du réseau de la santé et des services sociaux en produits alimentaires écoresponsables, nutritifs ou québécois.

Les résultats de ce projet pilote ont été pris en considération afin d'adapter le guide aux besoins de ces acheteurs.

Le projet de guide d'achat des aliments pour le marché institutionnel a été révisé et ajusté à la suite des recommandations formulées par le GACEQ. La nouvelle version du guide a été partagée avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour validation, en ce qui concerne notamment les interprétations du cadre législatif actuel et l'entrée en vigueur de nouveaux accords commerciaux (Accord de libre-échange canadien, Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne). Comme prévu, les travaux se poursuivent pour ce qui est de finaliser le guide et d'en assurer la diffusion auprès des acheteurs institutionnels.

ACTION MINISTÉRIELLE 7

FAVORISER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

(CHANTIER « COLLECTIVITÉS INNOVANTES ET CITOYENS ENGAGÉS »)

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Au Canada, le gaspillage alimentaire représente annuellement une perte estimée à 31 milliards de dollars⁶. Les ménages seraient responsables de 47 % de ce gaspillage. L'autre moitié serait attribuable au reste de la chaîne alimentaire, soit la transformation (20 %), la vente au détail (10 %), la production agricole (10 %), la restauration (9 %) ainsi que le transport et la distribution (4 %).

Le gaspillage alimentaire soulève des enjeux multiples associés à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à la réduction des impacts environnementaux de la production bioalimentaire, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques liés à ce gaspillage.

Le MAPAQ est interpellé par la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de réglementation et d'inspection dans les domaines de la salubrité et de l'alimentation.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre de diagnostics personnalisés complétés en ligne permettant de sensibiliser le consommateur au gaspillage alimentaire	– Mise en ligne et promotion du diagnostic personnalisé d'ici 2017 – 150 000 diagnostics personnalisés complétés d'ici 2020	– Aucun diagnostic mis en ligne – 0 utilisateur	– Aucun diagnostic mis en ligne – 0 utilisateur

En 2016-2017, le Ministère a concentré ses efforts en ce qui concerne les travaux préalables nécessaires à la mise en ligne du diagnostic personnalisé, soit la rédaction des questions de ce diagnostic ainsi que du document définissant les profils des consommateurs. Les deux ont fait l'objet d'une consultation. Le développement de l'outil informatique est en progression.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Pourcentage des établissements alimentaires sous inspection provinciale inspectés ayant été sensibilisés au gaspillage alimentaire	100 % des établissements inspectés à partir de 2018	0 % des établissements	0 % des établissements

La capsule de sensibilisation destinée aux inspecteurs, qui seront les premiers à répondre aux questions des exploitants, a été terminée. De plus, une page Web qui fournit des pistes de solution visant à limiter le gaspillage alimentaire chez les exploitants est en cours d'élaboration. Parmi les actions à venir, des éléments de sensibilisation en cours de rédaction seront ajoutés aux rapports remis aux exploitants lors des inspections.

⁶ Gooch et Felfel (2014), *The Cost of Canadian Annual Food Waste*, Value Chain Management International.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Révision réglementaire permettant la commercialisation des fruits et des légumes déclassés	Abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, r. 3) d'ici 2017	Règlement non abrogé	Règlement abrogé

Le 20 juillet 2016, le gouvernement du Québec a publié, dans la Gazette officielle du Québec, le décret 644-2016, qui abroge le Règlement sur les fruits et légumes frais (RLRQ, chapitre P-29, r. 3). Ce dernier avait notamment pour objectif de standardiser l'apparence des fruits et légumes. L'abrogation de ce règlement contribuera à diminuer les pertes au stade de la production (pertes dues au calibrage des fruits et légumes après la récolte) et à limiter le gaspillage alimentaire en permettant la vente de fruits et légumes imparfaits.

Par la suite, un projet de règlement sur l'indication de l'origine des fruits et légumes frais a vu le jour et fait l'objet d'une prépublication dans la *Gazette officielle du Québec* à l'automne 2016. Ce projet contribuera notamment à favoriser le positionnement des fruits et légumes frais produits au Québec par une désignation spécifique quant à l'origine de ceux-ci.

ACTION MINISTÉRIELLE 8

APPUYER LES ENTREPRISES ET LES SECTEURS BIOALIMENTAIRES DANS LA RÉDUCTION DE LEURS ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET LA RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

**FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Québec s'est fixé comme cible de réduire de 37,5 %, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (année de référence).

Le MAPAQ encourage les initiatives visant à réduire les émissions de GES du secteur bioalimentaire. Ces initiatives peuvent inclure la quantification de l'empreinte carbone, l'amélioration de la performance de procédés techniques et énergétiques, les services conseils spécialisés en la matière ainsi que l'amélioration de l'accès au marché du carbone.

Pour soutenir adéquatement ces initiatives, une collaboration étroite est requise entre le MAPAQ, qui dessert le secteur bioalimentaire, ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des programmes de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique.

Cette action cible tant les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire que le secteur des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits halieutiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'initiatives mises en place ou appuyées pour aider les secteurs et les entreprises à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES)	5 nouvelles initiatives sectorielles d'ici 2020	1 nouvelle initiative	5 nouvelles initiatives

En date du 4 avril 2016, le gouvernement du Québec annonçait le lancement d'une nouvelle initiative d'accompagnement des entreprises laitières dans leurs démarches de réduction des gaz à effet de serre (GES). Le projet pilote Agro Carbone, soutenu financièrement par le Fonds vert et des partenaires du milieu, vise à encourager l'ensemble de cette filière du secteur agroalimentaire à travailler en synergie afin de concevoir et de réaliser des initiatives collectives structurantes lui permettant de réduire les émissions de GES associées à ses produits. Le MAPAQ est impliqué dans le comité de suivi de ce projet pilote.

Par ailleurs, en 2016-2017, trois nouvelles initiatives sectorielles visant à réduire les émissions de GES ont été mises en œuvre par l'entremise du volet 4 du programme Prime-Vert. Parmi les projets entrepris, près de 200 000 \$ ont été attribués aux secteurs de la production laitière, des bovins de boucherie et de la production horticole. Les initiatives liées à la production animale visent à fournir aux intervenants du milieu et aux producteurs agricoles l'information nécessaire pour favoriser la réduction des émissions de GES, valider les stratégies d'élevage les plus rentables et permettre une meilleure prise de décision pour optimiser la mise en place de leur élevage et réduire leur impact environnemental.

Dans le secteur horticole, une initiative vise à optimiser l'utilisation des engrais azotés dans la production de plantes ligneuses ornementales en plein champ et, ainsi, à maximiser les revenus des producteurs, à diminuer le taux d'application azotée et à réduire les émissions de GES. Ces projets sont développés en partenariat avec les secteurs de la recherche et des services-conseils ainsi que des intervenants du gouvernement.

Enfin, le programme Levier a permis de financer un projet de formation et d'accompagnement en matière de développement durable en transformation alimentaire, développé conjointement par le Centre québécois de développement durable et Agrinova, un centre de recherche et de développement en agriculture.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Établissement d'un cadre de collaboration avec l'organisme gouvernemental responsable de l'efficacité énergétique	Cadre de collaboration établi d'ici 2017	Aucun cadre de collaboration	Aucun cadre de collaboration

Le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique énergétique (PE) 2030 le 7 avril 2016. Cette politique prévoit la création de Transition énergétique Québec (TEQ), un organisme ayant pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques, ainsi que de coordonner la mise en œuvre des programmes et des mesures du gouvernement nécessaires à l'atteinte des cibles énergétiques fixées. Dans l'attente de la création de TEQ, le Ministère a participé à une consultation organisée par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétique (BEIE) et visant à identifier les mécanismes permettant de soutenir et de multiplier la réalisation de projets d'efficacité et de substitution énergétiques par les entreprises, dont celles du secteur bioalimentaire.

En parallèle, le MAPAQ a aussi participé aux travaux d'un « comité énergie-agroalimentaire » ayant été mis sur pied pour contribuer à l'élaboration du Plan d'action 2017-2020 de la PE 2030. Ce comité a pour but de proposer des actions concrètes portant sur les enjeux énergétiques du secteur agroalimentaire et de participer à leur réalisation. Cette tribune facilite la diffusion de l'information et la consultation du Ministère au regard de l'élaboration du plan d'action.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'accompagnements d'entreprises en matière d'efficacité énergétique	– Service-conseil mis en place en 2017 – 100 accompagnements d'entreprises d'ici 2018	– Aucun service-conseil mis en place – 0 entreprise accompagnée	– Aucun service-conseil mis en place – 0 entreprise accompagnée

Le service-conseil en matière d'efficacité énergétique n'a pu être mis en place durant l'exercice 2016-2017. Toutefois, les travaux préalables à l'offre de ce service ont été terminés.

ACTION MINISTÉRIELLE 9

APPUYER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ NUTRITIVE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

L'accès à des aliments ayant une valeur nutritive élevée est un élément essentiel à l'adoption de saines habitudes de vie qui contribuent à la prévention des problèmes de santé. En 2015, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ de favoriser l'implantation de mesures préventives efficaces auprès de l'industrie bioalimentaire pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires.

En incitant les entreprises bioalimentaires à produire et à mettre sur le marché des aliments ayant une valeur nutritive élevée ou améliorée, et en valorisant les pratiques exemplaires en la matière, le MAPAQ s'assure de la présence d'une offre alimentaire de qualité sur le marché québécois.

Ainsi, le Ministère soutiendra les initiatives visant à améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec. De plus, les efforts en ce sens seront coordonnés avec les interventions du ministère de la Santé et des Services sociaux dans ce domaine.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'initiatives soutenues ou réalisées pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec	20 nouvelles initiatives d'ici 2018	7 nouvelles initiatives	19 nouvelles initiatives

En 2016-2017, 12 nouvelles initiatives axées sur l'amélioration, la valorisation et l'accessibilité de la qualité nutritive des aliments ont été réalisées par le Ministère, pour un total de 19 initiatives depuis 2015-2016.

Cinq initiatives ont été financées par l'entremise du programme Innov'Action agroalimentaire, volet 3, et concernent le développement d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Trois d'entre elles portent sur la création d'un breuvage fonctionnel procurant des bienfaits santé lors de sa consommation. Les deux autres concernent la modification de la formulation initiale de produits de charcuteries et visent principalement l'amélioration de la valeur nutritive au regard de la substitution d'agents de conservation ainsi que de la diminution de leur contenu en gras et en sel.

Deux initiatives, financées par le Fonds de soutien aux partenariats ainsi que par les budgets de commandites, soutiennent des événements ayant pour mission de valoriser l'offre alimentaire santé auprès de la filière bioalimentaire et des consommateurs.

Deux projets de recherche d'une durée de trois ans ont été financés par le programme Innov'Action agroalimentaire. Ces projets portent sur la valorisation de sous-produits de la transformation du lait et du concombre de mer pour l'élaboration d'ingrédients santé. Ils sont réalisés en collaboration avec des partenaires industriels intéressés à appliquer les procédés de transformation qui seront développés.

Une initiative comprenant 33 projets considérés comme en lien avec la saine alimentation a été financée, en 2016-2017, par l'entremise du Programme Proximité. Ces projets visent notamment la mise en place et la consolidation de marchés publics permettant un meilleur accès à des produits diversifiés, frais et locaux.

S'ajoute également une participation active aux travaux du groupe de travail sur les normes sociales entourant la saine alimentation, issu de la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA). De ce groupe de travail a découlé ultimement une charte d'engagement pour une saine alimentation au Québec qui sera publiée sous peu sur le site Web de la TQSA.

On compte finalement la réalisation d'une veille documentée sur les mesures des provinces et autres juridictions concernant le contrôle d'ingrédients dits nocifs pour la santé (ex. : sel, gras, sucre) dans les aliments transformés ou servis dans la restauration. Cette veille est produite dans le but d'effectuer une analyse de pertinence et de faisabilité ainsi qu'une analyse des coûts concernant une intervention réglementaire relative à la qualité nutritive des aliments. Elle permet aussi d'être à la fine pointe des développements et des connaissances et, par conséquent, d'être en mesure de commenter un éventuel projet de règlement de Santé Canada ou de mettre en œuvre des mesures provinciales.

ACTION MINISTÉRIELLE 10⁷

FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PLANIFICATIONS LOCALES ET RÉGIONALES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur de différentes démarches de planification territoriale qui permettent de déterminer, de manière concertée, une vision commune et des actions à mettre en œuvre en fonction des particularités du milieu. Par exemple, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) élaborent et mettent en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) pour favoriser la mise en valeur de ce territoire par les activités agricoles. Les MRC doivent par ailleurs planifier l'aménagement de leur territoire au moyen de schémas d'aménagement et de développement. Enfin, certains enjeux doivent être saisis dans le cadre de systèmes plus larges et nécessitent une mise en commun des ressources et des stratégies à l'échelle régionale ou métropolitaine.

Cette action vise à favoriser l'intégration, dans les planifications locales et régionales, des enjeux de développement durable touchant l'agriculture et l'agroalimentaire. Pour ce faire, le Ministère produira des outils d'accompagnement pour sensibiliser les acteurs de ces secteurs à ces enjeux et leur proposer des solutions qui leur permettront d'adapter leurs actions en conséquence. Ces outils porteront notamment sur l'agriculture biologique, l'agriculture urbaine et la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et des usages non agricoles. Ils contribueront au développement d'un secteur bioalimentaire en phase avec le développement du territoire.

Cette action contribue également à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre d'outils d'accompagnement portant sur des enjeux de développement durable produits et diffusés auprès des organismes locaux et régionaux	5 nouveaux outils d'ici 2020	Aucun nouvel outil	Aucun nouvel outil

En 2016-2017, les travaux visant la production d'une trousse d'information destinée aux organismes municipaux et portant sur les conditions à mettre en place pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur leur territoire se sont poursuivis. Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la Stratégie de soutien à l'agriculture urbaine, annoncée en juillet 2016, la rédaction d'un guide visant à outiller le monde municipal à l'égard de cette pratique a été entamée.

⁷ Cette action contribue à l'activité incontournable 5 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

ACTION MINISTÉRIELLE 11⁸

CONTRIBUER À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LE SAVOIR-FAIRE BIOALIMENTAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

L'agrotourisme, le tourisme gourmand et les initiatives visant à doter les produits alimentaires d'un identifiant régional mettent en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires québécois. Ils contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance et favorisent l'attractivité du territoire. Le MAPAQ participe au déploiement de ces activités.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Nombre de projets financés touchant les concepts d'agrotourisme, de tourisme gourmand et d'identifiant régional	36 nouveaux projets financés d'ici 2018	16 nouveaux projets	37 nouveaux projets

En 2016-2017, le Ministère a financé 21 nouveaux projets, portant le total à 37. De ces nouveaux projets, 19 portent principalement sur l'agrotourisme ainsi que le tourisme gourmand et 2, sur les identifiants régionaux. Ainsi, la cible a été atteinte.

L'agrotourisme et le tourisme gourmand sont des activités en pleine émergence, ce qui fait en sorte que le nombre de projets qui leur sont liés s'accroît. Ces projets contribuent à la mise en valeur des potentiels régionaux, à la diversification de l'offre touristique des régions, à la valorisation du métier d'agriculteur ainsi qu'à un rapprochement entre les consommateurs et les producteurs.

Comme il s'agit d'un secteur d'intérêt pour le MAPAQ, ce dernier met à la disposition des acteurs concernés différents leviers d'intervention, dont les mesures d'aide issues du Programme Proximité.

Par ailleurs, les identifiants régionaux jouent un rôle important dans la différenciation des produits ou des entreprises et la mise en valeur du patrimoine bioalimentaire des régions québécoises. Selon une étude effectuée en 2014, le MAPAQ serait, dans la très grande majorité des cas, impliqué dans les stratégies liées aux identifiants, principalement celles se référant aux déclinaisons régionales. En effet, la portion régionale de la mesure *Aliments du Québec, toujours le bon choix!* du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région représente un levier important pour les projets d'identifiants régionaux.

⁸ Cette action contribue à l'activité incontournable 3 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

ACTION MINISTÉRIELLE 12 **CONTRIBUER À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEUX AGRICOLE ET AQUATIQUE**

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

Si des activités agricoles et aquatiques peuvent offrir des conditions favorables à certaines espèces fauniques, aquatiques ou floristiques, elles peuvent aussi être défavorables à d'autres espèces de même qu'aux habitats qui les soutiennent. La conservation de la biodiversité dans les milieux agricole et aquatique fait partie des priorités établies par le MAPAQ. Non seulement celui-ci contribue au développement des connaissances sur la biodiversité en milieu agricole, mais il finance également des aménagements qui la favorisent (ex. : bandes et îlots fleuris, bandes riveraines aménagées pour la biodiversité, haies ou îlots boisés pour la connectivité écologique, étangs ou marais, zones tampons pour des milieux d'intérêt). De plus, le Ministère appuie des initiatives visant à atténuer les effets des pratiques de pêche et d'aquaculture sur les ressources aquatiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT ANNUEL 2016-2017
Nombre d'initiatives soutenant le développement et la diffusion de connaissances ainsi que la réalisation d'aménagements visant la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique	65 nouvelles initiatives d'ici 2018	34 nouvelles initiatives	100 nouvelles initiatives

Pour l'année 2016-2017, le MAPAQ a accordé une aide financière à 64 nouvelles initiatives ciblant la biodiversité chez les entreprises agricoles dans le cadre du programme Prime-Vert, ce qui explique en grande partie le dépassement de la cible.

Par ailleurs, le Ministère a également offert un appui financier à la réalisation de deux projets visant la conservation de la biodiversité en milieu aquatique par l'entremise du programme Innovamer.

ACTION MINISTÉRIELLE 13⁹

AMÉLIORER L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INTERVENTIONS ET LA CULTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTÈRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

La Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, incite les ministères et les organismes gouvernementaux à un changement de culture organisationnelle. Depuis son adoption, plusieurs activités de sensibilisation et de formation portant sur le développement durable ont été déployées dans la fonction publique, notamment au MAPAQ.

Cette loi définit également seize principes qui doivent être pris en compte par les ministères et les organismes gouvernementaux dans leurs différentes actions. Pour ce faire, le MAPAQ s'est doté, en 2013, d'un processus lors de l'élaboration et de la révision des interventions dites structurantes (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes).

Cette action vise à poursuivre l'intégration du développement durable dans les interventions et la culture organisationnelle du MAPAQ, notamment par des activités de communication, de formation et de sensibilisation destinées au personnel. Trois catégories d'employés sont particulièrement ciblées : ceux qui élaborent des interventions structurantes, ceux qui sont en contact avec les entreprises et ceux qui font des acquisitions.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT ANNUEL 2016-2017
Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 %, d'ici 2020, des interventions ciblées annuellement	65 %	100 %

L'objectif du Ministère est de prendre en compte progressivement ces principes de développement durable dans les interventions structurantes ciblées de sorte qu'en 2020, elles soient couvertes dans une proportion de 100 %.

En 2016-2017, les efforts de consolidation du processus de prise en compte des principes de développement durable se sont poursuivis et l'objectif a été atteint. Ainsi, ces principes ont été pris en considération dans 100 % (8 sur un potentiel de 8) des interventions ciblées qui ont été élaborées ou révisées dans l'année.

Parmi les interventions couvertes, soulignons la Stratégie de soutien de l'agriculture urbaine et le Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres (2016-2019).

⁹ Cette action contribue à l'activité incontournable 2 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Taux de réalisation des activités de communication, de formation et de sensibilisation prévues au plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère	100 % des activités réalisées d'ici 2020	S. O.	S. O.

Poursuivant les efforts entamés l'année précédente, la démarche d'élaboration du plan de développement des connaissances en matière de développement durable s'est poursuivie en 2016-2017. Un plan préliminaire a été élaboré, faisant suite au travail d'élaboration, à l'identification des employés ciblés et à l'établissement des collaborations préalables à sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le Ministère poursuit ses efforts dans ce domaine. Plusieurs initiatives de sensibilisation en lien avec le développement durable ont été mises en œuvre en 2016-2017, dont :

- l'ajout d'une section portant sur le développement durable au document *Activité bioalimentaire au Québec en 2015*;
- une veille continue de l'information portant sur des enjeux de développement durable liés au secteur bioalimentaire et partagée avec les professionnels concernés;
- des activités d'échange et de partage entre les personnes-ressources du Réseau en développement durable du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Proportion des employés ciblés ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques	100 % des employés ciblés d'ici 2020	S. O.	S. O.

En 2016-2017, l'élaboration du mécanisme d'évaluation était toujours en cours, notamment par le choix d'une démarche d'application (sondage) et la production d'un questionnaire préliminaire. De plus, l'identification des employés ciblés a été effectuée. Cette démarche permettra de mesurer l'intégration du développement durable à l'échelle du Ministère.

ACTION MINISTÉRIELLE 14¹⁰**AMÉLIORER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DU MINISTÈRE****ORIENTATION GOUVERNEMENTALE****RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE****OBJECTIF GOUVERNEMENTAL****RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

Le Ministère poursuit ses efforts de mise en place des pratiques de gestion écoresponsables dans son administration. Pour ce faire, il a déterminé cinq actions qui lui permettront d'enregistrer des gains sur le plan économique de même qu'en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de gestion des ressources matérielles.

A. RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES RESSOURCES IMMOBILIÈRES

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Nombre de baux révisés selon des considérations écoresponsables	3 baux révisés par année d'ici 2020	3 baux révisés	3 baux révisés

Durant la période 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses actions visant à améliorer ses pratiques de gestion écoresponsables. Ainsi, il a mené trois opérations de rétrocession des baux dans le but d'optimiser l'utilisation des espaces qu'il occupe, ce qui a contribué à réduire son impact environnemental.

B. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT CUMULATIF 2016-2017
Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers du Ministère	10 % de réduction d'ici 2020 par rapport à 2015	1,96 % de réduction ¹¹	2,1 % de réduction

Le Ministère a réduit de 2,1 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son parc de véhicules légers en 2016-2017 par rapport au 1^{er} avril 2015. Pour la même période, la consommation annuelle de carburant (essence et carburant diesel) a diminué, entraînant une réduction de 32 tonnes d'équivalent CO₂.

¹⁰ Cette action contribue à l'activité incontournable 1 de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

¹¹ Le résultat a été mis à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

C. FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS ET L'UTILISATION DE MODES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF PAR LES EMPLOYÉS

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Nombre de capsules de sensibilisation portant sur la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif diffusées auprès des employés	2 capsules par année d'ici 2020	0 capsule	2 capsules

En 2016-2017, deux manchettes de sensibilisation au transport actif ont été diffusées auprès des employés du Ministère. La première présentait les bénéfices associés au transport actif selon les dimensions du développement durable et faisait la promotion de l'espace sécurisé pour les vélos, disponible pour les employés du siège social du Ministère. La deuxième visait à promouvoir le choix de déplacements écoresponsables dans le cadre du travail des employés du MAPAQ.

D. AMÉLIORER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Nombre de pratiques favorisant une gestion écoresponsable des technologies de l'information	Une nouvelle pratique par année d'ici 2020	0 nouvelle pratique	0 nouvelle pratique

Bien qu'aucune nouvelle pratique n'ait été adoptée cette année, le MAPAQ a augmenté son utilisation des appareils de visioconférence. Cette augmentation permet d'offrir des techniques de réunion à distance efficaces et de réduire les déplacements. En plus de contribuer à la réduction des coûts liés à ceux-ci, elle induirait une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le nombre de connexions par visioconférence a augmenté de 32 %.

E. PROMOUVOIR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT 2015-2016	RÉSULTAT 2016-2017
Nombre d'initiatives écoresponsables prises en compte dans l'organisation d'événements	2 nouvelles initiatives par année d'ici 2020	2 nouvelles initiatives	3 nouvelles initiatives

Dans le cadre de la deuxième rencontre préparatoire au Sommet sur l'alimentation, qui a eu lieu le 10 février 2017 au Centrexpo Cogeco de Drummondville, le Ministère a pu mettre en avant les initiatives écoresponsables suivantes :

- l'offre de produits et d'aliments québécois lors de la tenue de l'événement;
- le don des surplus alimentaires de la journée à la Fondation de la Table populaire, une association caritative de Drummondville;
- le développement d'éléments de pavoisement permettant leur réutilisation tout au long de la démarche menant au Sommet sur l'alimentation.

De plus, le Ministère a organisé deux événements récurrents de manière écoresponsable :

1. Le gala de l'Ordre national du mérite agricole, qui a eu lieu le 30 septembre 2016 à l'Hôtel Delta Sherbrooke dans la région de l'Estrie. Comportant un aspect alimentaire, ce gala a privilégié et mis en valeur des aliments locaux et de saison. Un menu détaillé de ce qui était servi à cette occasion, précisant les noms des fournisseurs locaux mis à contribution, a été remis aux invités;
2. Sélection Caseus, le Concours des fromages du Québec. Les produits alimentaires non consommés durant cette soirée ont été expédiés à la maison de Lauberivière, un organisme qui vient en aide aux sans-abris de la région de Québec.

LIENS ENTRE LES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 DU MINISTÈRE ET LES OBJECTIFS OU LES RÉSULTATS VISÉS PAR LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

ACTIONS DU PADD 2015-2020	OBJECTIFS DE LA SGDD 2015-2020	NUMÉRO DE RÉSULTAT RECHERCHÉ (RR) / DOMAINE D'INTERVENTION
 ACTION 1 Activité incontournable 4	2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Cette action contribue au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 : axe 3H.
 ACTION 2	2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	RR 23 – L'adoption de mesures pour soutenir le développement et la promotion de l'offre de biens et de services écoresponsables.
 ACTION 3	2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	Cette action contribue au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020 : axe 3J.
 ACTION 4	2.4 – Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	RR 28 – Le développement des compétences liées aux filières vertes, au développement durable et le placement de la main-d'œuvre.
 ACTION 5	2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	RR 26 – L'intégration de critères d'écoresponsabilité et de mesures d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier et d'investissements publics.
 ACTION 6	1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	RR 9 – L'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables faits par les MO. Il effectuera une première évaluation de ces achats à la fin de l'année financière 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.
 ACTION 7	2.5 – Aider les consommateurs à faire des choix responsables	RR 30 – La diffusion d'informations et la sensibilisation du public à la consommation responsable.
 ACTION 8	8.1 – Améliorer l'efficacité énergétique	RR 61 – L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
 ACTION 9	5.1 – Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	RR 41 – L'accès pour tous à une saine alimentation et sa promotion.

ACTIONS DU PADD 2015-2020	OBJECTIFS DE LA SGDD 2015-2020	NUMÉRO DE RÉSULTAT RECHERCHÉ (RR) / DOMAINE D'INTERVENTION
 ACTION 10 Activité incontournable 5	6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	RR 48 – La création et la diffusion d'outils favorisant la mise œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.
 ACTION 11 Activité incontournable 3	1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	Cette action répond aux objectifs 1, 11 et 15 de l'Agenda 21 de la culture du Québec.
 ACTION 12	3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	RR 33 – L'adoption de pratiques et de modes de gestion responsables des ressources naturelles respectueux des écosystèmes.
 ACTION 13 Activité incontournable 3	1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	RR 11 – L'élaboration et l'utilisation de méthodes d'évaluation et d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable. RR 13 – La prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.
	1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement dans l'administration publique	RR 16 – La formation sur les pratiques en matière de développement durable.
 ACTION 14 Activité incontournable 1	1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	RR 4 – La diminution, d'ici 2020, de 10 % des émissions des GES des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010. RR 2 – La réduction, d'ici 2020, de 9 % des émissions de GES de véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport à l'évaluation de 2009-2010. RR 3 – La réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés. RR 6 – La mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques. RR 7 – La réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables. Cette action contribue aux domaines suivants : 2. Transport et déplacements des employés 3. Bâtiments et infrastructures 4. Technologies de l'information et des communications 5. Communications gouvernementales et organisation d'événements

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

////////////////////////////////////

L'une des diverses exigences en matière de qualité des services offerts aux clientèles de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01) est que les ministères et les organismes gouvernementaux doivent publier une déclaration de services aux citoyens.

La version actuelle de la Déclaration de services aux citoyens (DSC) du MAPAQ date du début des années 2000. Révisée en 2009, elle porte sur le thème « Le client, c'est notre engagement! ».

Entre 2009 et 2014, le Ministère a mené quatre sondages sur la satisfaction de la clientèle. Ces sondages visaient à mesurer l'atteinte des engagements de la DSC. Ils ont permis de constater que la clientèle est plutôt satisfaite des services offerts par le Ministère, mais que le taux de satisfaction des producteurs agricoles (7,9 sur 10 en 2014) est inférieur à celui des autres types de clientèle du Ministère (8,8 sur 10 en 2014), en plus d'être en baisse depuis 2009.

En 2016, un autre sondage auprès des producteurs agricoles confirmait la tendance. Le taux de satisfaction est encore à la baisse puisqu'il est passé de 7,9 à 7,6 sur 10.

De plus, en 2016, le MAPAQ a adopté une déclaration de valeurs plaçant la collaboration, la transparence, le professionnalisme et l'équité au cœur des actions et des services de son personnel.

C'est avec le souci d'offrir des services adaptés à sa clientèle, dans le respect de ses valeurs, que le MAPAQ entreprend des travaux de repositionnement de sa DSC. Il se dotera ainsi d'une DSC qui présente des indicateurs de performance, permettant l'évaluation et la comparaison de la qualité de ses services.

La prochaine étape consiste à convenir de la démarche qui sera privilégiée pour effectuer la refonte de la DSC afin d'assurer l'arrimage de celle-ci avec les orientations stratégiques du Ministère. Les travaux débiteront au cours de l'année 2017-2018.

UTILISATION DES RESSOURCES ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES



UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant	85
Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses	86
Financement des services publics	86

RESSOURCES HUMAINES

Effectif	87
Ressources humaines par programme budgétaire	87
Présence marquée du Ministère en région	88
Formation et perfectionnement du personnel	88
Planification de la main-d'œuvre	89
Taux de départs volontaires du personnel régulier	89
Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement	89

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets concernant les ressources informationnelles	90
Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	91

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels	92
Accès à l'égalité en emploi	93
Occupation et vitalité des territoires	96
Emploi et qualité de la langue française	96
Allègement réglementaire et administratif	96
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable	98
Gestion et contrôle des effectifs, et renseignements relatifs aux contrats de service	100

UTILISATION DES RESSOURCES

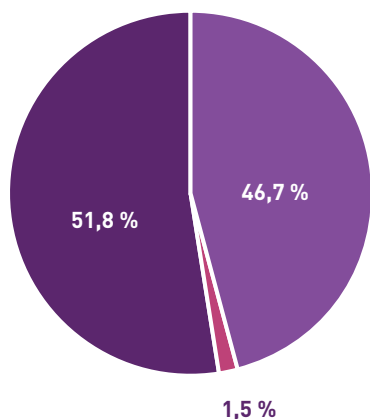
RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant*

En 2016-2017, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 844,8 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère, La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

*En tant qu'organisme hors budgétaire, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants n'est pas inclus dans cette ventilation.

Ventilation des dépenses

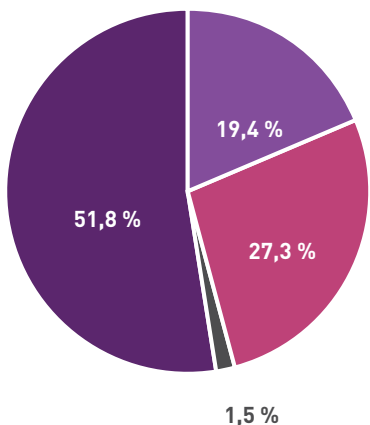


Ministère et organismes

- MAPAQ : 394,1 M\$ (46,7 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 12,8 M\$ (1,5 %)
- FADQ : 437,9 M\$ (51,8 %)

Total : 844,8 M\$

Répartition des dépenses par supercatégories



Ministère et organismes

- MAPAQ - Salaires et fonctionnement : 163,3 M\$ (19,4 %)
- MAPAQ - Transfert : 230,8 M\$ (27,3 %)
- RMAAQ et CPTAQ - Salaires et fonctionnement : 12,8 M\$ (1,5 %)
- FADQ - Transfert : 437,9 M\$ (51,8 %)

Total : 844,8 M\$

Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du MAPAQ pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2016-2017 (M\$)	DÉPENSES RÉELLES* 2016-2017 (M\$)	DÉPENSES RÉELLES** 2015-2016 (M\$)	ÉCART (M\$)	VARIATION (%)
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	274,7	254,1	261,1	(7,0)	(2,7)
Institut de technologie agroalimentaire	21,2	22,7	21,6	1,1	5,1
Inspection des aliments et santé animale	52,6	57,0	57,4	(0,4)	(0,7)
Direction et services à la gestion	61,7	60,3	66,0 ¹²	(5,7)	(8,6)
TOTAL	410,2	394,1	406,1¹³	12,0	3,0

* Ces dépenses incluent l'amortissement des immobilisations dans l'élément « Direction et services à la gestion » et pourraient différer de celles qui paraîtront dans les comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

** Ces dépenses proviennent des Comptes publics 2015-2016.

Financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère est tenu de rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

Le Ministère a établi un niveau de financement de 36 % à partir de ses deux grandes activités qui constituent des services tarifés, soit la délivrance des permis relatifs à la garde d'animaux et de ceux relatifs aux établissements alimentaires. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 89 % des revenus du MAPAQ.

Pour les autres services tarifés, comprenant les analyses en laboratoire ainsi que la délivrance des permis de pêche et d'aquaculture commerciales, le Ministère a calculé un niveau de financement de 33 %.

Les tarifs sont indexés chaque année conformément à la Politique de financement des services publics.

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	REVENUS DE TARIFICATION EN 2015-2016 (k\$)	TAUX DE FINANCEMENT EN 2015-2016 (%)	REVENUS DE TARIFICATION EN 2016-2017 (k\$)	MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS
Permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires	14 909,8	36	14 891,4	Coût de revient
Autres tarifs	1 806,3	33	1 897,9	Coût de revient / Marché
Total	16 716,1	-	16 789,3	-

¹² La donnée a été révisée depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

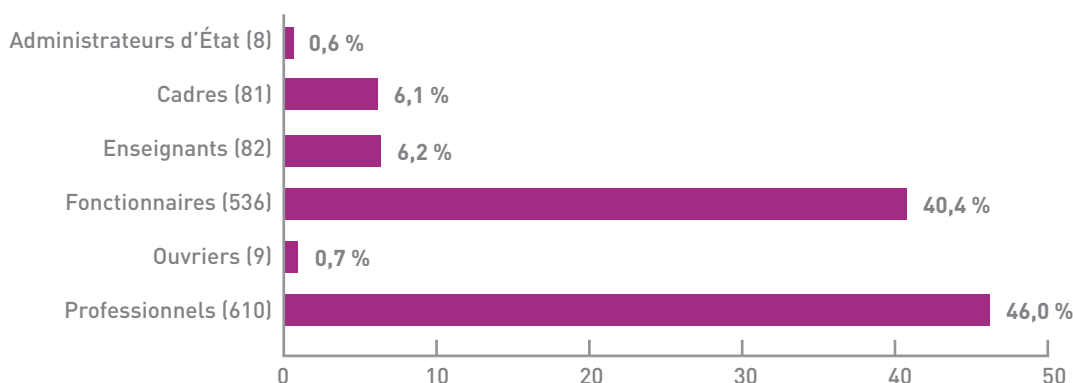
¹³ *Ibid.*

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

Au 31 mars 2017, le Ministère comptait 1 574 employés, dont 1 326 personnes à statut régulier et 248 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère est de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 313, représentaient 19,9 % des employés.

Répartition du personnel régulier du Ministère



Ressources humaines par programme budgétaire

Les tableaux suivants présentent l'effectif en poste¹⁴ et l'effectif utilisé¹⁵ au 31 mars 2017 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

Effectif en poste

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2016-2017	2015-2016	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	577	576	1
Institut de technologie agroalimentaire	312	289	23
Inspection des aliments et santé animale	459	449	10
Direction et services à la gestion	226	225	1
TOTAL	1 574	1 539	35

Effectif utilisé

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2016-2017	2015-2016	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	558	539	19
Institut de technologie agroalimentaire	275	251	24
Inspection des aliments et santé animale	418	408	10
Direction et services à la gestion	215	211	4
TOTAL	1 466	1 409	57

¹⁴ L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste au 31 mars 2017 et non au nombre d'équivalents temps complet autorisé.

¹⁵ L'effectif utilisé correspond à la consommation entre le 1^{er} avril et le 31 mars (cumulatif) qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires compensées.

Heures rémunérées

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2016-2017	2015-2016	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	1 019 928	s. o.	s. o.
Institut de technologie agroalimentaire	501 531	s. o.	s. o.
Inspection des aliments et santé animale	764 020	s. o.	s. o.
Direction et services à la gestion	392 239	s. o.	s. o.
TOTAL heures rémunérées¹⁶	2 677 718	s. o.	s. o.
TOTAL ETC transposés¹⁷ (heures rémunérées / 1 826,3 heures)	1 466	s. o.	s. o.

Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % du personnel régulier occupe un emploi en dehors du siège social de Québec.
- Plus de 55 % du personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2016, le Ministère a consacré 1 492 739 \$ et 6 572 jours à la formation afin de développer et de maintenir le savoir de son personnel. Cette somme représente 1,5 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales consacrées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	ANNÉE CIVILE 2016	ANNÉE CIVILE 2015
Bioalimentaire	1 053 783 \$	682 035 \$
Bureautique et informatique	63 681 \$	68 644 \$
Connaissances administratives	58 042 \$	39 128 \$
Gestion opérationnelle	24 728 \$	10 044 \$
Habiletés personnelles et relationnelles	163 787 \$	125 651 \$
Principes de gestion	21 569 \$	42 866 \$
Programmes ministériels et gouvernementaux	44 177 \$	41 151 \$
Autres	62 972 \$	17 978 \$
TOTAL	1 492 739 \$	1 027 497 \$

Évolution des dépenses consacrées à la formation

ANNÉE CIVILE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANT ALLOUÉ PAR PERSONNE
2016	1,5 %	7,1	1 619 \$
2015	1,1 %	5,6	1 176 \$

¹⁶ Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

¹⁷ Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

ANNÉE CIVILE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2016	102,6	2 335,8	4 133,1
2015	98,3	1 483,9	3 310,9

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2016-2017 s'élève à 95.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégories d'emploi

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2016-2017	10	43	42
2015-2016	8	34	36

Taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)

Le taux de départs volontaires correspond à la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Cela comprend les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme.

Indicateur du taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
2016-2017	10,5 %
2015-2016	9,2 %
2014-2015	8,8 %

Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement

Les bonis fondés sur le rendement des cadres ont été abrogés par le Conseil du trésor à la séance du 21 mars 2017. Par conséquent, aucun boni fondé sur le rendement n'a été versé en 2016-2017.

Bonis au rendement accordés en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement (du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016)

STATUT	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL
Cadres	0	0 \$
Cadres juridiques*	s. o.	s. o.
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

* La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets concernant les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a traité 19 projets, auxquels il a consacré un budget global de près de 3,2 millions de dollars. Parmi ces projets, 11 ont été menés à terme durant l'année, 1 a été annulé et 3 ont été suspendus, tandis que les 4 autres se poursuivront en 2017-2018.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport aux débours planifiés pour les projets de développement s'expliquent notamment par le décalage dans la réalisation de certains projets, des dépenses moindres que celles initialement prévues et la non-utilisation d'une provision prévue.

La majorité des projets réalisés au cours de l'année visaient la réduction des risques associés à la désuétude ainsi que l'amélioration des systèmes d'information pour assurer et accroître la qualité des services offerts.

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2016-2017

CATÉGORIES DE COÛTS	CAPITALISABLES PRÉVUS (000 \$) (INVESTISSEMENTS)	CAPITALISABLES RÉELS (000 \$) (INVESTISSEMENTS)	NON CAPITALISABLES PRÉVUS (000 \$) (DÉPENSES)	NON CAPITALISABLES RÉELS (000 \$) (DÉPENSES)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'enca-drement	-	-	969,8	651,9	L'écart s'explique par le poste de directeur adjoint laissé vacant pendant 7 mois, la fusion de 2 postes pour 7 mois et l'absence d'un chef d'équipe pendant 12 mois.
Activités de continuité	-	-	9 355,5	8 522,3	L'écart s'explique par le coût d'acquisition moins élevé des logiciels et de la maintenance ainsi que les analyses d'affaires qui ont débuté plus tard dans l'année.
Projets	9 372,7*	3 197,3	-	-	L'écart s'explique par le décalage dans la réalisation de certains projets, des dépenses moindres que celles initialement prévues et la non-utilisation d'une provision prévue, au montant de 2 058,2 k\$.
Total	9 372,7*	3 197,3	10 325,3	9 174,2	

* Ce montant inclut une provision de 2 058,2 k\$.

Liste et état d'avancement des principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	AVANCEMENT (%)
Refonte de l'intranet ministériel	88
ITA pédagogique Technologies de l'information et de la communication en enseignement permettant à l'étudiant d'avoir accès au matériel de formation où qu'il soit à l'aide d'une tablette sans fil	90

Ressources affectées aux principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)*	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (k\$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (k\$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Refonte de l'intranet ministériel	6,4	5,8	863,0	660,6	Le projet sera terminé en 2017-2018.
ITA pédagogique	1,9	1,2	861,7	179,2	Le projet sera terminé en 2017-2018.

* L'équivalent temps complet (ETC) est calculé à partir d'un nombre d'heures moyen (1 826,3 heures par année).

/ 91

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Le 10 mai 2011, le Conseil du trésor adoptait trois standards permettant à tous les citoyens et citoyennes de naviguer sans obstacle sur les sites Web de l'Administration québécoise. Ces trois standards sont utiles aux personnes handicapées de même qu'aux personnes vieillissantes, analphabètes et allophones, aux utilisateurs de technologies dénuées ou émergentes (appareils mobiles), etc.

Le Ministère a mis graduellement en application ces standards depuis 2010. Tout nouveau site Web, toute nouvelle fonctionnalité et tout nouveau document téléchargeable destiné au grand public (ou toute mise à jour) sont désormais développés dans le respect des standards. Les efforts visant à répondre aux exigences sont maintenant intégrés aux façons de faire. Une page d'information et des outils d'accompagnement sont accessibles en permanence dans l'intranet ministériel.

En 2016-2017, 89 documents s'adressant au grand public dans le site Web ministériel ont été répertoriés et sont accessibles; 19 d'entre eux sont nouveaux ou découlent d'une mise à jour.

La nouvelle génération de l'intranet ministériel, en cours d'élaboration en 2016-2017, respectera les exigences des standards.

Dans le développement technologique de systèmes informatiques répondant à de nouveaux besoins ou le rehaussement de systèmes déjà en place, les standards d'accessibilité sont pris en compte. En ce qui concerne les systèmes ministériels, la plupart ne sont pas visés par les standards d'accessibilité du fait, notamment, qu'ils sont à l'usage de spécialistes.

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), le Ministère assume des responsabilités concernant l'accès aux documents qu'il a en sa possession relativement à la réalisation de son mandat et à l'égard des mesures visant à assurer la protection des renseignements personnels.

Il diffuse, dans son site Web, les documents et les renseignements prévus dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2), dont l'inventaire des fichiers de renseignements personnels et le registre des communications de renseignements personnels.

En 2016-2017, quatre projets de sondage qui comportaient une collecte, l'utilisation ou la conservation de renseignements personnels ont été évalués.

En ce qui concerne les demandes d'accès, le Ministère en a reçu 630 en 2016-2017, ce qui correspond à une augmentation de près de 35 % par rapport à l'année précédente. De ce nombre, 417 dossiers ont été traités à l'intérieur du délai de 20 jours prescrit dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, représentant plus de 66 % des demandes. Quant aux demandes traitées dans un délai de 20 à 30 jours, conformément à l'article 47 de la Loi, leur nombre total est de 195. Ainsi, 97 % des dossiers ont été traités conformément aux dispositions de la Loi. La majorité des demandes portaient sur des résultats d'inspection alimentaire ou animale. Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'ensemble des demandes.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	NOMBRE 2016-2017	NOMBRE 2015-2016 ¹⁸
Décisions :		
Demands acceptées et renseignements transmis	269	230
Demands acceptées partiellement ¹⁹	235	123
Demands refusées ²⁰	126	115
Types de demandes* :		
Accès aux documents	625	422
Accès aux renseignements personnels	341	59
Accès au dossier personnel	8	5
Rectification de renseignements personnels	0	0
Demands ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	10	6

*Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

¹⁸ Les données 2015-2016 ont été mises à jour depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2015-2016*.

¹⁹ Les principaux motifs de refus sont la protection des renseignements personnels et l'incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'administration de la justice, sur l'économie ou sur les décisions administratives.

²⁰ *Ibid.*

Accès à l'égalité en emploi

Les dotations au Ministère se font conformément aux dispositions de la Loi sur la fonction publique, qui vise à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées. Les statistiques suivantes rendent compte des résultats obtenus par le Ministère quant aux objectifs gouvernementaux en la matière.

► Données globales

Embauche totale au cours de la période 2016-2017

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Total de personnes embauchées	69	240	137	42	488

Nombre d'employés en place au 31 mars 2017

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	STAGIAIRES OU ÉTUDIANTS	TOTAL
Employés en place	1 326	212	36	1 574

► Représentativité des femmes

Taux d'embauche des femmes en 2016-2017 par statut d'emploi

NOMBRE	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	44	141	94	24	303
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2016-2017	63,8 %	58,8 %	68,6 %	57,1 %	62,1 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2017

REPRÉSENTATIVITÉ	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	89	692	435	101	0	9	1 326
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	39	372	306	97	0	2	816
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	43,8 %	53,8 %	70,3 %	96,0 %	0 %	22,2 %	61,5 %

* Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

► Membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles²¹ en 2016-2017

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2016-2017	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	69	4	0	1	0	5	7,2
Occasionnels	240	9	2	5	1	17	7,1
Étudiants	137	10	0	1	0	11	8,0
Stagiaires	42	5	0	0	0	5	11,9

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

ANNÉE	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2016-2017	7,2	7,1	8,0	11,9
2015-2016	11,3	7,4	5,2	4,7
2014-2015	8,0	3,4	7,5	4,3

Taux de représentativité des membres des groupes cibles²² au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2017	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2017 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2016	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2016 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2015	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2015 (%)
Communautés culturelles	100	7,5	94	7,1	93	6,8
Autochtones	7	0,5	5	0,4	5	0,4
Anglophones	11	0,8	11	0,8	11	0,8
Personnes handicapées	19	1,4	19	1,4	17	1,2

²¹ L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants ou stagiaires qui sont membres des communautés culturelles, anglophones, autochtones ou handicapés, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

²² Pour les membres des communautés culturelles, l'objectif gouvernemental est d'atteindre la cible de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle correspond à 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2017

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT Nombre (%)	PERSONNEL PROFESSIONNEL* Nombre (%)	PERSONNEL TECHNICIEN Nombre (%)	PERSONNEL DE BUREAU Nombre (%)	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX Nombre (%)	PERSONNEL OUVRIER Nombre (%)	TOTAL Nombre (%)
Communautés culturelles	3 (0,2)	63 (4,6)	25 (1,8)	9 (0,7)	0 (0)	0 (0)	100 (7,5)
Autochtones	1 (0,1)	3 (0,2)	2 (0,1)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	7 (0,5)
Anglophones	0 (0)	8 (0,6)	3 (0,2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	11 (0,8)
Personnes handicapées	2 (0,1)	8 (0,6)	9 (0,7)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	19 (1,4)

* Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

► **Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi**
Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec

AUTOMNE 2016 (cohortes 2017)	AUTOMNE 2015 (cohortes 2016)	AUTOMNE 2014 (cohortes 2015)
5	5	8

Nombre de nouveaux participants accueillis

2016-2017	2015-2016	2014-2015
2	2	1

Autres mesures ou actions en 2016-2017 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE VISÉ	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Consultation des personnes handicapées en vue de connaître leurs besoins à l'égard du travail et de cibler des actions à poser au cours des prochaines années pour faciliter leur accueil et leur intégration	1	10 personnes ayant participé de façon volontaire à la consultation
Promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires du Ministère	1	Tout le personnel gestionnaire du ministère (94 personnes)

Occupation et vitalité des territoires

Différentes interventions du Ministère contribuent à mettre en œuvre la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. C'est le cas de l'appui à l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA) ainsi que de la mise en œuvre du Programme Proximité et du Programme d'appui financier au développement de secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Emploi et qualité de la langue française

Au mois de juin 2013, le Ministère a adopté sa politique linguistique, à l'instar de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, rendue publique en 2011. S'harmonisant avec la mission, les caractéristiques et les sphères d'activité propres au Ministère, cette politique linguistique confirme qu'il privilégie l'unilinguisme français dans la conduite de ses activités et qu'il accorde une attention particulière à la qualité de la langue française. En outre, elle précise les règles concernant la diffusion d'information et la communication sous toutes leurs formes, par exemple la diffusion d'information dans les sites Web, la gestion des demandes de traduction ou les communications avec les citoyennes et les citoyens.

Le sous-ministre est responsable de la mise en œuvre de la Politique linguistique comme de l'application de la Charte de la langue française. À cet égard, il a désigné, à titre de mandataire, un membre de la Direction des communications, qui est appelé à présider le comité ministériel de la Politique linguistique.

Au cours de l'année 2016-2017, le Ministère a maintenu sa vigilance concernant la mise en application de la Politique gouvernementale et de la Politique linguistique ainsi qu'en ce qui a trait au respect des dispositions de la Charte de la langue française au sein de son organisation. Ainsi, la personne-ressource en la matière a été mise à contribution à dix-huit reprises par des gestionnaires ou des membres du personnel pour expliciter des éléments de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale ou de la Politique linguistique de même que les droits et les obligations du Ministère à ce chapitre. Ces interventions se rapportaient pour l'essentiel à des demandes d'information sur l'emploi d'une langue seconde, en l'occurrence l'anglais, dans certaines activités du Ministère, sur les communications avec les citoyennes et les citoyens ou les entreprises, sur la correspondance ou sur la traduction de documents.

Allègement réglementaire et administratif

Les exigences réglementaires et administratives découlent des lois et des règlements en vigueur. La conformité avec les exigences réglementaires et législatives entraîne des coûts pour les entreprises et le gouvernement en raison du temps, de l'équipement ou des sommes d'argent nécessaires pour les appliquer.

Ce contexte d'ensemble et les demandes répétées des milieux d'affaires, véhiculées notamment dans les rapports des groupes-conseils et les enquêtes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont incité le gouvernement du Québec à faire de l'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises l'une de ses priorités en matière de développement économique.

En 2014, le gouvernement a adopté la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, à laquelle tous les ministères et organismes sont assujettis. Ces derniers sont les premiers responsables de sa mise en œuvre à l'intérieur de leur organisation et de leurs champs de responsabilités. La Politique s'inscrit dans l'ensemble des efforts gouvernementaux visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises.

Dans la poursuite de cet objectif, le MAPAQ a fait mention, dans son plan stratégique 2015-2018, de son engagement à examiner sa réglementation touchant les entreprises afin de s'assurer que les coûts qui y sont liés se limitent à l'essentiel.

Afin de poursuivre son action, le gouvernement publiait, en 2016, le Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif. Ce plan d'action propose 31 mesures visant l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé du gouvernement, la modernisation de sa réglementation et l'amélioration de la coopération réglementaire avec l'Ontario.

► Mécanisme de révision des exigences réglementaires

En 2016-2017, le MAPAQ a mis en œuvre un mécanisme de révision qui répond aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Ce mécanisme vise à examiner l'ensemble des lois et des règlements sous la responsabilité du Ministère qui ont un impact sur les entreprises. L'objectif est de déterminer s'ils sont toujours adéquats et de s'assurer que le fardeau réglementaire et administratif des entreprises est réduit à l'essentiel. En 2016-2017, dix lois et règlements ont été examinés dans le cadre de cet exercice.

► Coût des formalités administratives pour les entreprises

Le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives pour les entreprises en vue de déposer les résultats de ces travaux auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).

Dans le cadre de cet exercice, les données utilisées sont celles de l'année 2015. Celles de 2016 n'étant pas disponibles au moment de la production de ce rapport annuel de gestion, elles seront présentées dans la prochaine édition.

Pour l'année 2015, le nombre de formalités s'établit à 26. Pour ce qui est du volume total de permis, de rapports et de formulaires d'enregistrement, il est resté stable entre 2014 et 2015, s'établissant à 2 156 137²³.

Le coût total des formalités assumé par les entreprises, en valeur constante de 2004, a globalement diminué de 22 % entre 2014 et 2015, passant de 2,9 à 2,2 millions de dollars. Cette diminution est principalement due à la modification du processus de renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles en 2014, qui se répercute sur l'année 2015.

En effet, depuis 2015, le Ministère effectue le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles selon un nouveau processus. Ainsi, au lieu de mener une opération téléphonique massive tous les 3 ans, il procède de façon continue, c'est-à-dire qu'il répartit sur 3 ans l'enregistrement de plus de 28 000 exploitations agricoles, ce qui représente environ 9 500 exploitations en moyenne par année. De plus, avec cette nouvelle façon de faire, des mesures d'allègement administratif ont été implantées, notamment pour permettre aux entrepreneurs agricoles de renouveler leur enregistrement auprès du MAPAQ sans avoir à se déplacer.

En outre, entre 2004 et la fin de l'année 2015, le Ministère a réduit le coût des formalités administratives imposées aux entreprises de 64,2 %. La cible gouvernementale est de réduire ce coût d'au moins 50 % de 2001 à 2018.

► Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif

Le Ministère est touché directement par trois mesures du Plan d'action :

- La mesure 1 vise globalement une réduction de 50 % du coût des formalités administratives au cours de la période 2001-2018. Puisque le Ministère a déjà atteint cet objectif, il n'est pas tenu de se doter d'un plan de réduction du coût des formalités administratives pour la période 2016-2018.
- La mesure 2 vise à réduire les délais de traitement des dossiers. À cet effet, le Ministère a développé un plan de réduction des délais de traitement des enregistrements et des autorisations sous sa responsabilité. Une version préliminaire de ce plan a été transmise au MESI avant le 31 mars 2017, comme il était exigé.
- La mesure 9 mandate le Ministère, La Financière agricole du Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour qu'ils examinent, de concert avec les représentants de l'industrie, la possibilité de simplifier la gestion administrative de l'écoconditionnalité relative à l'exigence du dépôt annuel du bilan de phosphore. À cet égard, un groupe de travail a été créé en 2016, auquel participe le Ministère.

²³ Afin de bien traduire les efforts d'allègement des ministères et des organismes plutôt que les fluctuations économiques, le volume et le coût des formalités administratives sont calculés en maintenant constant le nombre d'entreprises de 2004 à 2015.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable

► Vérificateur général du Québec

Le Secrétariat du Conseil du trésor demande aux ministères et aux organismes gouvernementaux de faire état des actions entreprises afin de donner suite aux recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec (VGQ) au cours de l'année ou dans les années antérieures.

Les ministères et organismes peuvent cesser de faire état de ces actions lorsqu'ils jugent que les recommandations ont trouvé une réponse suffisante ou si elles sont devenues désuètes, par exemple en raison de changements organisationnels. Dans le cas où le VGQ en jugerait autrement à l'occasion des suivis qu'il effectue, les ministères et organismes devront faire état des nouvelles démarches entreprises pour résoudre les problèmes qui perdurent.

Au printemps 2015, le VGQ déposait à l'Assemblée nationale un rapport d'audit de performance portant sur la gestion des contrats présentant des situations à risque effectuée par le Ministère. À l'automne de la même année, la Commission de l'administration publique (CAP) a entendu en audition le Ministère sur les actions qu'il comptait entreprendre. À la suite de cette rencontre, les membres de la Commission ont demandé au VGQ de faire un suivi de ses travaux et de lui transmettre un état de situation au plus tard à l'automne 2016.

En conséquence, le VGQ a rendu publiques, en novembre 2016, les conclusions du suivi de son audit de performance. Celui-ci incluait l'évaluation de l'application des trois recommandations que la CAP avait adressées au Ministère.

Ainsi, huit des dix recommandations formulées à l'égard de la gestion des contrats présentant des situations à risque ont été appliquées ou donnent lieu à des progrès satisfaisants. Quant aux trois recommandations formulées par la CAP, elles ont toutes été suivies.

Or, en 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses efforts pour améliorer :

- le respect du processus d'autorisation menant à la signature des contrats;
- l'exactitude de l'information saisie dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et la publication des renseignements dans les délais prescrits.

De ce fait, il entend répondre aux deux recommandations dont le progrès a été jugé insatisfaisant par le VGQ.

► Commissaire au développement durable

Comme le prévoit l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et les organismes gouvernementaux doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le Commissaire au développement durable (CDD).

– Promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en santé

Au cours de l'année 2015-2016, le VGQ déposait le rapport du CDD portant sur la promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en santé. Un objectif de ce rapport concernait uniquement le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tandis que l'autre concernait le MSSS, les agences de la santé et des services sociaux ayant fait l'objet d'une vérification ainsi que le MAPAQ. Ce deuxième objectif visait à déterminer si ces organisations agissent de façon efficace et efficiente sur les environnements alimentaires afin de favoriser les saines habitudes alimentaires et d'améliorer la santé de la population.

Rappelons qu'en 2015-2016, le Ministère avait amorcé la mise en œuvre de son plan d'action pour donner suite aux quatre des dix recommandations du CDD qui le concernent. Ce plan contient près d'une vingtaine d'actions dont plusieurs comportent un travail en collaboration avec le MSSS.

Ainsi, en 2016-2017, le Ministère a poursuivi ses efforts sur plusieurs fronts, notamment par les actions suivantes :

- Son implication dans la définition du Plan d'action interministériel (PAI) pour la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de prévention en santé, couvrant notamment l'enjeu de la saine alimentation. L'exercice du PAI a été lancé en mars 2017.
- Son appui à la mise en place de l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire, hébergé par l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval. Inauguré en décembre 2016, l'Observatoire a tenu une réunion en 2016-2017. Le MAPAQ est membre de son comité directeur.
- Sa participation à la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA), sous la responsabilité du MSSS. La TQSA a tenu cinq réunions en 2016-2017. De plus, le MAPAQ a participé aux groupes de travail de la TQSA qui portaient sur les normes sociales et le gaspillage alimentaire. Les travaux ont mené à une version préliminaire d'une charte d'engagement pour une saine alimentation au Québec ainsi qu'à un projet de portrait des initiatives portant sur le gaspillage alimentaire au Québec.

- Sa contribution à la création, en juin 2016, du *Comité de l'industrie de la transformation alimentaire et du MAPAQ : l'offre alimentaire santé* permettant de discuter de préoccupations en relation avec l'alimentation santé, de partager des connaissances et de collaborer dans différents dossiers. De même, ce comité est le lieu de discussions entre la TQSA et les représentants de l'industrie. Il a tenu trois rencontres en 2016-2017.
- Sa collaboration à certaines initiatives régionales :
 - Par l'entremise du Programme Proximité, le MAPAQ a soutenu au total 33 projets qui répondent à une problématique d'accès physique pour des produits frais et de qualité et qui visent un accès économique équitable à une saine alimentation pour l'ensemble de la population.
 - En date du 31 mars 2017, 100 actions étaient inscrites dans les plans de développement de la zone agricole (PDZA), qui favorisent la mise en place de marchés de proximité (ex. : marché public). Ces actions sont issues des PDZA de 39 municipalités régionales de comté (MRC).
- Son adhésion à la prolongation de l'entente spécifique établie avec l'administration régionale Kativik 2010-2015 pour soutenir la réalisation d'initiatives, notamment l'accompagnement dans la définition d'un projet de production en serre commerciale avec la Société du Plan Nord (SPN) ainsi que la poursuite du projet d'élevage des poules pondeuses. Ces deux projets se déroulent à Kuujuaq. De plus, le Ministère a produit un avis pour la SPN concernant un projet de serre communautaire à Kangisualujuaq.
- Son suivi des consultations publiques de Santé Canada, en ce qui concerne notamment l'étiquetage sur le devant des emballages, la révision du *Guide alimentaire canadien* et l'interdiction d'utiliser des huiles partiellement hydrogénées dans les aliments, ainsi que des consultations publiques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), notamment sur la modernisation de l'étiquetage des aliments.

Par ailleurs, l'action 9 du Plan d'action de développement durable 2015-2020 vise à appuyer l'industrie bioalimentaire dans l'amélioration de la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec. Pour plus d'information, on peut consulter les résultats 2016-2017 de l'action 9 à la section « Résultats 2016-2017 – Plan d'action de développement durable 2015-2020 » du présent rapport.

De plus, la mise en place de la démarche d'élaboration de la Politique bioalimentaire avec la tenue de rencontres préparatoires, dont la première a eu lieu en octobre 2016, portait particulièrement sur les besoins et les attentes des consommateurs. Lors de cette rencontre, l'enjeu de la saine alimentation a été couvert, notamment par la préparation d'un cahier thématique sur le sujet, le choix de conférenciers experts en mesure de suggérer des pistes de travail ainsi que l'invitation à des groupes de consommateurs, dont ceux proches des domaines de la nutrition et de la santé.

- Pesticides en milieu agricole

Le 2 juin 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait, à l'Assemblée nationale, le rapport du Commissaire au développement durable (CDD) pour l'année 2016-2017. Le chapitre 3 de ce rapport porte sur les pesticides utilisés en milieu agricole.

Comme il est mentionné dans ce rapport, la vérification effectuée visait à s'assurer que :

- le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) assure un suivi de l'utilisation des pesticides, en mesure l'impact sur la qualité de l'environnement, en considère les effets sur la santé et publie les résultats de ce suivi;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) évalue les effets des moyens de lutte antiparasitaire utilisés sur la qualité des aliments ainsi que sur le développement d'une agriculture durable et publie les résultats de cette évaluation;
- les deux ministères prennent les mesures nécessaires pour réduire l'impact de l'utilisation des pesticides afin d'assurer la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la santé des citoyennes et des citoyens.

Le rapport comporte huit recommandations, dont cinq concernent le MAPAQ :

3. Diversifier les tests sur les aliments pour mesurer les résidus de pesticides afin de tenir compte des différentes provenances et des variétés d'aliments consommés.
4. Présenter aux citoyens une information annuelle complète des pesticides présents dans les aliments, laquelle comprend les dépassements des normes pour les différents aliments testés ainsi que les limites relatives aux tests effectués.
6. Suivre la cible concernant l'utilisation de la gestion intégrée des ennemis des cultures, en mesurer les résultats et en rendre compte régulièrement, et ajuster les interventions auprès des agriculteurs.
7. Accroître les mécanismes de soutien et d'information offerts aux agriculteurs afin qu'ils adoptent plus rapidement la gestion intégrée des ennemis des cultures.
8. Mettre en place, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ses autres partenaires, un mécanisme basé sur l'écoconditionnalité afin de favoriser l'usage responsable des pesticides.

Le MAPAQ a accueilli favorablement les cinq recommandations du CDD qui lui étaient adressées. De plus, il a élaboré un plan comportant 20 actions pour y donner suite. En septembre 2016, ce plan d'action a été transmis au VGQ ainsi qu'à la Commission sur l'administration publique.

En 2016-2017, le MAPAQ a mené des actions qui permettent de répondre aux recommandations du CDD. Il a effectué l'analyse statistique des résidus de pesticides dans les aliments des neuf dernières années afin d'établir des indicateurs de risque alimentaire liés à ces résidus. Ces indicateurs permettront d'orienter les plans de surveillance, lesquels incluront dorénavant, en plus des produits de vente au détail, des denrées alimentaires provenant de l'autocueillette et des marchés publics.

En outre, de nouvelles méthodes analytiques en cours d'implantation permettront d'analyser des pesticides exclus de la méthode multirésiduelle actuellement utilisée.

Enfin, par l'entremise du programme Prime-Vert et du Programme services-conseils, le MAPAQ réalise des projets de transfert technologique pour accompagner les entreprises dans la mise en place de pratiques visant à réduire l'usage des pesticides. Il a aussi bonifié le taux d'aide financière pour les services-conseils liés à la réduction des risques liés aux pesticides et l'aide financière permettant d'acquérir et d'améliorer des équipements servant à la réduction de ces risques. Ces bonifications visent à contribuer à accroître l'adoption de pratiques agricoles favorables au développement durable.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

► Gestion et contrôle des effectifs

Le Ministère a eu recours à 1 466 ETC en 2016-2017. La cible fixée par le Conseil du trésor pour l'effectif utilisé, soit 1 511 ETC, est respectée.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES	TOTAL EN ETC TRANPOSÉS	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2017
Personnel d'encadrement	161 221	0	161 221	88	89
Personnel professionnel	1 123 177	5 564	1 128 741	618	639
Personnel infirmier	0	0	0	0	0
Personnel enseignant	278 400	1 347	279 747	153	181
Personnel de bureau, personnel technicien et personnel assimilé	1 065 195	5 098	1 070 293	586	612
Personnel des agents de la paix	0	0	0	0	0
Personnel ouvrier, personnel d'entretien et personnel de service	37 306	410	37 716	21	17
Total en heures	2 665 299	12 419	2 677 718		
Total en ETC transposés (total des heures/ 1 826,3 heures)	1 459	7	1 466		

► **Renseignements relatifs aux contrats de service**

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Les données suivantes couvrent la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Contrats de service prévoyant une dépense de 25 000 \$ ou plus et conclus entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017

CONTRATS	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique	10	844 160,00 \$
Contrats de service avec une personne autre qu'une personne physique	40	7 646 145,52 \$
Total des contrats de service	50	8 490 305,52 \$

ANNEXES



LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (c. B-3.1)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1), annexe B
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi administrée par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)

POUR NOUS JOINDRE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter le site Web du Ministère à la rubrique « Nous joindre ».

